

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Séance plénière  
du vendredi 3 avril 1992**

**SEANCE DE L'APRES-MIDI**

**SOMMAIRE**

	Pages
EXCUSES	410
INTERPELLATION:	
— De M. André à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif et à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant «la nécessité de mener une politique économique en faveur de l'emploi à Bruxelles»	410
Reprise de la discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Picqué, Ministre-Président, Grijp, Ministre de l'Economie, André	410
ORDRE DES TRAVAUX	415
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur la délivrance de permis de bâtir sans avis conforme	415
— De M. de Marcken de Merken à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur le dépliant de présentation du Bureau de liaison Bruxelles-Europe	416
— De M. Vandenbussche à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur la mission confiée à des experts immobiliers concernant une estimation précise de la valeur des maisons situées dans le périmètre de Bruxelles-Midi afin de contrecarrer les conséquences de transactions spéculatives	416

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 3 april 1992**

**NAMIDDAGVERGADERING**

**INHOUDSOPGAVE**

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	410
INTERPELLATIE:	
— Van de heer André tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve en tot de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende «de noodzaak een economisch beleid te voeren ter stimulering van de werkgelegenheid in Brussel»	410
Hervatting van de bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Picqué, Minister-Voorzitter, Grijp, Minister van Economie, André	410
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	415
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van de heer Drouart tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de afgifte van bouwvergunningen zonder eensluidend advies	415
— Van de heer de Marcken de Merken tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de folder van het Verbindingsbureau Brussel-Europa	416
— Van de heer Vandenbussche tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de opdracht die aan vastgoeddeskundigen toevertrouwd werd betreffende een verfijnde raming van de waarde van de huizen in de perimeter Brussel-Zuid teneinde de gevolgen van speculatieve transacties tegen te gaan	416

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral  
Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages		Blz.
— De M. Simonet à M. Grijp, Ministre de l'Economie, sur les contacts pris avec le Ministre national des Affaires économiques pour résoudre les problèmes que rencontrent les épiceries nocturnes bruxelloises	417	— Van de heer Simonet tot de heer Grijp, Minister belast met Economie, over de contacten met de Nationale Minister van Economische Zaken om de problemen op te lossen van de Brusselse nachtwinkels	417
— De M. De Coster à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur l'information diffusée par la SLRB sur les principes directeurs du projet d'ordonnance portant réforme du Code du Logement	417	— Van de heer De Coster tot de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de door de BGHM versterkte informatie over de hoofdlijnen van het ontwerp van ordonnantie houdende wijziging van de Huisvestingscode	417
— De M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur la mise à disposition de l'argent du Fonds d'impulsion	418	— Van de heer Moureaux tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over het ter beschikking stellen van het geld van het Impulsfonds	418
— Question d'actualité jointe de M. Simonet sur l'avance faite par la Région bruxelloise des sommes promises par le pouvoir national dans le cadre du FIPI	418	— Toegevoegde dringende vraag van de heer Simonet over het voorschot van het Brusselse Gewest op de bedragen beloofd door de nationale overheid in het kader van het Impulsfonds voor het migrantenbeleid	418
— De M. Moureaux à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur les récentes déclarations du Ministre à propos des estimations des besoins futurs en mètres carrés de bureaux à Bruxelles	419	— Van de heer Moureaux tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de recente verklaringen van de Minister inzake het aantal vierkante meter kantooruimte dat Brussel in de toekomst zal nodig hebben	419
— De Mme Jacobs à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur le résultat du recours de l'Exécutif auprès du Comité de concertation, concernant la fermeture de l'aérodrome de Grimbergen	419	— Van mevrouw Jacobs tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over het resultaat van het beroep van de Executieve bij het Overlegcomité, betreffende de sluiting van het vliegveld van Grimbergen	419
<b>VOTES NOMINATIFS:</b>		<b>NAAMSTEMMINGEN:</b>	
— Sur la demande de renvoi en commission de la proposition d'ordonnance	419	— Over de aanvraag tot verzending naar de commissie van het voorstel van ordonnantie	419
— Sur la proposition d'ordonnance terminée (application de l'article 75.3 du Règlement)	421	— Over het afgehandelde voorstel van ordonnantie (toepassing van artikel 75.3 van het Reglement)	421
— Sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Drouart, concernant «les conséquences qu'ont les accords politiques entre l'Exécutif de la Région wallonne et l'Exécutif de la Communauté française sur la Région de Bruxelles-Capitale»	421	— Over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Drouart, betreffende «de gevolgen van de politieke akkoorden tussen de Waalse Gewestexecutieve en de Franse Gemeenschapsexecutieve voor het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest»	421
— Sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Cornelissen, concernant «les déclarations qu'il (le Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures — M. Anciaux) a faites au <i>Vlaams Economisch Verbond</i> » (développée en commission plénière)	422	— Over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Cornelissen, betreffende «de verklaringen die hij (de Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen — de heer Anciaux) voor het Vlaams Economisch Verbond afgelegd heeft» (gehouden in plenaire commissie)	422
— Sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Huytebroeck, concernant «la demande de la SNCB de déplacer la gare du Luxembourg» (développée en réunion publique de la Commission de l'Aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement)	423	— Over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van mevrouw Huytebroeck, betreffende «de vraag van de NMBS om het Luxemburgstation te verplaatsen» (gehouden tijdens de openbare vergadering van de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting)	423

	Pages		Blz.
— Sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Nagy, concernant «les mesures d'accompagnement à la mise en place d'un réseau express régional» (développée en commission plénière)	424	— Over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van mevrouw Nagy, betreffende «de begeleidingsmaatregelen bij het opzetten van een gewestelijk expressnet» (gehouden in plenaire commissie)	424
<b>INTERPELLATIONS:</b>		<b>INTERPELLATIES:</b>	
— De M. Duponcelle à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la situation catastrophique dans laquelle se trouve le Service Incendie»	425	— Van de heer Duponcelle tot de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de catastrofale toestand bij de Brandweer»	425
— Interpellation jointe de M. Smal, concernant «la lettre ouverte des syndicats mettant en cause l'organisation et le fonctionnement du Service Incendie et de l'Aide médicale urgente»	425	— Toegevoegde interpellatie van de heer Smal, betreffende «de open brief van de vakbonden waarin de organisatie en de werking van de Dienst Brandweer en Dringende Medische Hulpverlening wordt in vraag gesteld»	425
— Interpellation jointe de M. Paternoster, concernant «le malaise qui règne au sein du personnel du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente»	425	— Toegevoegde interpellatie van de heer Paternoster, betreffende «de malaise bij het personeel van de Dienst Brandweer en Dringende Medische Hulp»	425
Discussion générale conjointe. — <i>Orateurs:</i> <b>MM. Duponcelle, Smal, Paternoster, de Marcken de Merken, Simonet, Anciaux</b> , Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures	425	Algemene toegevoegde bespreking. — <i>Sprekers:</i> <b>de heren Duponcelle, Smal, Paternoster, de Marcken de Merken, Simonet, Anciaux</b> , Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen	425
Ordres du jour — Dépôt	437	Moties — Indiening	437
<b>QUESTIONS ORALES:</b>		<b>MONDELINGE VRAGEN:</b>	
— De M. Cools à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la poursuite du recouvrement de taxes PSU non dues»	438	— Van de heer Cools aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de voortzetting van de inning van niet-verschuldigde belasting op de veiligheid en de reinheid»	438
— De M. Adriaens à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la participation de la Région bruxelloise à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement»	439	— Van de heer Adriaens aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de deelneming van het Brussels Gewest aan de voorbereiding van de Conferentie van de Verenigde Naties over het Milieu en de Ontwikkeling»	439
— De M. Galand à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la banque de données relatives aux émissions de polluants atmosphériques»	440	— Van de heer Galand aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de gegevensbank voor de luchtvervuiling»	440
— De M. Adriaens à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'absence de mesures destinées à assurer un meilleur écoulement du trafic sur les voiries régionales»	440	— Van de heer Adriaens aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «het gebrek aan maatregelen om het verkeer op de gewestelijke wegen vlotter te laten verlopen»	440

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— La séance est ouverte à 14 h 30.

De vergadering wordt geopend om 14 u. 30.

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 avril 1992 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 3 april 1992 (namiddag) geopend.

**EXCUSES — VERONTSCHULDIGD**

**M. le Président.** — M. Thys, Ministre, et M. Debry ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance.

**INTERPELLATION DE M. ANDRÉ A M. PICQUÉ, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, ET A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT « LA NECESSITE DE MENER UNE POLITIQUE ECONOMIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI A BRUXELLES »**

*Reprise de la discussion*

**INTERPELLATIE VAN DE HEER ANDRÉ TOT DE HEER PICQUÉ, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, EN TOT DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE « DE NOODZAAK EEN ECONOMISCH BELEID TE VOEREN TER STIMULERING VAN DE WERKGELEGENHEID IN BRUSSEL »**

*Hervatting van de bespreking*

**M. le Président.** — Nous reprenons la discussion de l'interpellation de M. André à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant « la nécessité de mener une politique économique en faveur de l'emploi à Bruxelles ».

Wij hervatten de bespreking van de interpellatie van de heer André tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en tot de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende « de noodzaak een economisch beleid te voeren ter stimulering van de werkgelegenheid in Brussel ».

La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif.** — Monsieur le Président, compte tenu de ce que notre agenda a été relativement bousculé, j'ai été invité — j'estime que c'est tout à fait sage — à répondre brièvement aux questions posées ce matin. Je prie l'Assemblée de m'en excuser. Toutefois, nombre de

problèmes abordés ce matin, avaient déjà été évoqués en Commission pendant deux après-midi lors de notre débat sur l'insertion socio-professionnelle.

Quoique je l'ai déjà dit en Commission de l'emploi, je voudrais répéter ici les quatre principes d'action de notre politique de l'emploi :

1° La mise en œuvre d'une politique d'insertion socio-professionnelle qui nécessite des dispositifs plutôt complexes et coordonnés. C'est vrai, je l'assume pleinement avec une dominante sociale, qui peut peut-être sembler, *a priori*, assez éloignée des logiques mécanistes dans lesquelles on a souvent enfermé la relation emploi-économie. Cette insertion socio-professionnelle a pour objectif le noyau dur de l'exclusion sociale et professionnelle, dont personne n'ignore qu'il est très important à Bruxelles.

2° L'insertion socio-professionnelle plus classique c'est-à-dire qui vise, à travers la recherche active d'emploi ou des formations complémentaires de courte durée, à parfaire la formation initiale pour un public qui ne rencontre pas de handicaps sociaux graves.

3° L'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi par le biais des techniques traditionnelles de placement, domaine d'action privilégié de l'ORBEM. Néanmoins, j'ai rappelé que l'ORBEM ne connaît que 30 p.c. du marché de l'offre d'emplois à Bruxelles. Je voudrais dire ici combien cette politique classique de placement est couronnée de succès — tout étant bien entendu relatif — puisque l'ORBEM réussit plus de 50 p.c. de placements lorsqu'il est confronté à des offres qui lui sont communiquées. Cet indice de performance de l'ORBEM s'est d'ailleurs amélioré en deux ans.

4° La liaison avec la politique d'expansion économique. J'y reviendrai plus loin.

Les trois premiers leviers que je viens de citer ne sont pas contestés dans votre chef. Certains d'entre vous ont rappelé les contraintes de notre ville-région. En effet, comment ignorer pour ce qui concerne la politique de l'emploi que nous devons mener — et la politique d'expansion économique en est influencée — cette particularité morphologique de la Région bruxelloise qui est enclavée. On peut donc tout à fait légitimement se poser la question de sa survie économique et de l'équilibre de ses fonctions quand on connaît la surface limitée qui est la sienne.

Je voudrais, en réponse à certaines critiques, insister sur trois éléments.

On a, tout d'abord, parlé de désordre dans la politique de l'emploi et d'insertion socio-professionnelle. L'opposition a évidemment le droit de considérer qu'il en est ainsi. Cependant, si tout ce que nous avons imaginé donne, paradoxalement, le sentiment d'une dispersion des acteurs, le but visé est précisément de les regrouper et de faire en sorte qu'une concertation puisse s'organiser entre eux.

Je vous invite, à cet égard, à lire le texte portant création du Comité régional bruxellois à l'insertion professionnelle, qui

a précisément pour objectif non seulement de coordonner les matières d'emploi et de formation mais, plus largement, de dégager des programmes pour l'insertion socio-professionnelle, appliqués à l'ensemble de la Région et qui doivent s'articuler autour d'une série d'acteurs que le contexte institutionnel a dispersés.

S'il existe un domaine dans lequel on assiste à une sorte de balkanisation des pouvoirs, c'est bien celui de la formation car, comme vous le savez, les acteurs sont nombreux et dépendent de compétences et d'autorités ministérielles très différentes.

Je vous invite également à lire l'arrêté de l'Exécutif autorisant l'ORBEM à financer des actions d'insertion socio-professionnelle mais dans le cadre — précisément — de dispositifs coordonnés. Vous devriez lire aussi l'arrêté de l'Exécutif qui autorise l'ORBEM à conclure des conventions de partenariat avec des initiatives privées dans le domaine de la recherche active d'emplois.

Ces textes s'inscrivent dans la même volonté de coordonner les différents acteurs de la politique de l'insertion socio-professionnelle, de la formation et de l'emploi.

Cette coordination est donc organisée à différents niveaux : communal, intercommunal, etc. J'ai expliqué en commission comment l'organisation était prévue sur le terrain, en tenant compte de l'ORBEM, des CPAS, des ateliers de recherche active d'emplois, etc.

J'en viens au deuxième élément sur lequel je voudrais insister : le rapport avec l'expansion économique. M. Grijp répondra à ce sujet tout à l'heure mais je voudrais d'ores et déjà signaler qu'un projet d'ordonnance sera bientôt soumis aux interlocuteurs sociaux et que nous pourrions donc en débattre. En outre, j'ai annoncé une table ronde sur l'emploi, qui examinera les différents volets de notre politique, en insistant aussi sur la liaison avec l'expansion économique.

Quand vous affirmez, Monsieur André, que l'Exécutif devrait créer un climat économique et que notre politique, sous prétexte de défendre l'habitat, ferait fuir les entreprises, vous avez tort. Vous avez même ajouté : « Il est, en effet, évident que l'habitat suit l'emploi et que l'emploi suit l'investissement. » Je considère que c'est une grave erreur d'analyse, ce qui m'étonne de votre part. En effet, notre Région est particulière, en ce sens que la périphérie lui est concurrente. La Région bruxelloise pourrait tout à fait contribuer, dans l'avenir, à créer un climat économique, pour reprendre vos propres termes. Si ce climat permettait, par exemple, l'installation de nouvelles entreprises, prétendues créatrices d'emplois, elles ne profiteraient pas nécessairement aux Bruxellois. J'insiste sur ce point car il est très important. Il existe, en effet, autour de la Région bruxelloise, un tissu social, socio-professionnel, sociologique, composé d'individus beaucoup plus performants et compétitifs pour l'accès à l'emploi que les Bruxellois eux-mêmes. Cet enclavement de la Région bruxelloise, dont nous aurons l'occasion de débattre encore à de multiples reprises, impose d'autres logiques que les logiques économiques classiques et que celles qui ont toujours présidé à la relation emploi/expansion économique.

M. Clerfayt, dont l'analyse est très objective, se réjouit des plus-values ainsi créées en Région bruxelloise. L'attire néanmoins son attention sur le fait que si des entreprises viennent s'installer à Bruxelles, elles exigeront, tant dans le secteur secondaire que tertiaire, des qualifications précises, introuvables sur le marché bruxellois. Il vous arrive de rêver. Pour ma part, je fais parfois des cauchemars. En commission, je vous ai fait part de l'un d'entre eux : un déploiement d'entreprises à Bruxelles dont des navetteurs qualifiés prennent les

emplois parce que la grande masse des demandeurs d'emploi bruxellois ne possèdent pas les qualifications suffisantes pour accéder à ces emplois. Telle est la clé du problème. Une fois pour toutes, nous devons admettre ce raisonnement. Je vous propose une confrontation : en termes d'analyses sociologiques et d'indices sociaux, je vous prouverai — je connais votre sensibilité à cet égard — qu'un climat économique ne profitant pas aux Bruxellois est très facilement imaginable. J'admets que la thèse inverse peut également s'avérer exacte.

De plus, lorsque M. André se fait, ici, le chantre des aides aux entreprises, il doit savoir que l'apaisement des tensions sociales va dans le sens même de l'intérêt du patronat à Bruxelles. En outre, un patron avisé ne se contenterait pas uniquement d'attendre des aides directes à l'investissement octroyées par les pouvoirs publics. Il serait également soucieux des tensions sociales qui existent, et qui s'annoncent si nous n'y prenons garde, qui créeraient un désordre social dans notre ville-région dont nous connaissons la superficie, qui pourrait rapidement décourager l'investissement. Par conséquent, à mon sens, le patronat le plus intelligent est celui qui a compris qu'il faut travailler avec les pouvoirs publics qui se situent dans le champ de l'action sociale, car les tensions sociales doivent, en effet, être réduites à Bruxelles. Imaginez-vous une capitale de l'Europe dont le déploiement économique s'effectuerait sur fond de désordre social? Moi pas. Je suis certain qu'une telle situation nuirait gravement à notre image et, partant, découragerait les investisseurs.

Pour des raisons d'horaire, il ne m'est pas possible de digresser. Par conséquent, je résumerai le texte que je tiens à votre disposition. Certaines informations sont assez consternantes. Je pense notamment à l'étude qui a été menée à la demande de notre Comité régional bruxellois à l'insertion socio-professionnelle. Cette étude, dont j'ai cité quelques chiffres, démontre des faits extrêmement inquiétants. Ainsi, comme quelqu'un l'a évoqué ce matin, le FOREM, par exemple, ne touche que 6 p.c. environ des demandeurs d'emploi et demandeurs de formation. En outre, le FOREM écrèmerait les demandeurs d'emploi, dont 80 p.c. qui suivent une formation organisée par le FOREM sont détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Il convient d'avouer que les outils classiques de la formation professionnelle ne répondent pas à ce besoin de qualification des dizaines de milliers de personnes dites « fragilisées ». J'aimerais d'ailleurs gommer toute ambiguïté à propos des 40 000 personnes constituant des groupes à risques parmi les demandeurs d'emploi. Certains documents de l'ORBEM font état des paramètres et des indices utilisés pour traduire le fait que la demande d'emplois dans notre Région est « anormale » parce qu'elle provient de groupes à risques, possédant peu de chances d'accéder à un emploi si aucune formation sociale complémentaire ne leur est dispensée.

De plus, c'est l'enseignement de promotion sociale qui domine largement le marché des opérateurs de la formation à Bruxelles, avec 67 p.c. de l'effectif total du public concerné par l'ensemble de ces opérateurs. Loin derrière apparaissent le FOREM d'une part, et de l'autre, l'ensemble des actions d'insertion socio-professionnelle, CPAS, asbl, etc. avec 15 p.c. des personnes concernées pour les CPAS et 10 p.c. pour les asbl. L'Institut francophone des classes moyennes n'intervient à Bruxelles que pour moins de 5 p.c. du public total.

Les centres d'enseignement à horaire réduit ne contribuent, eux, qu'à former 2 p.c. du public total concerné par l'ensemble des opérateurs de formation.

Cela pour vous dire que, si vous faites un lien : politique de l'emploi/politique d'expansion économique, je fais, pour ma part, un lien : politique de l'emploi/politique de formation.

Nous nous situons à cet égard sur des champs souvent différents, sans être antinomiques pour autant.

Si ce problème nous préoccupe, il concerne aussi le monde des entreprises. Je constate, en effet, que les efforts de formation des entreprises restent peu importants. Récemment, la Commission des Communautés européennes, à travers son Observatoire de l'Emploi, a mis en évidence les principales composantes du coût de la main-d'œuvre en Europe. J'ai été étonné de constater que les frais de formation professionnelle ne dépassent jamais 2,8 p.c. du coût total de la main-d'œuvre dans les dix Etats membres présentés. La Belgique connaît le coût le plus bas avec 0,2 p.c. C'est le Portugal qui se caractérise le plus par l'intervention des entreprises pour la formation.

Cela veut dire que le monde de la formation, qu'il soit institutionnalisé, public ou privé, ne remplit pas sa mission actuellement. Quand on sait que des secteurs professionnels comme la construction, et d'autres encore, peuvent être aidés, notamment par les centaines de millions récoltés par les cotisations de 0,18 et 0,25 p.c. et que les projets d'insertion s'élaborent avec peine, alors qu'il y a de l'argent pour assurer cette formation, je m'interroge sur le dynamisme de nos entreprises à l'égard de ce problème de formation. Notre réseau d'entreprises ne se rend pas assez compte de la nécessité de mener des actions de partenariat avec le secteur public, pour hausser le niveau de qualification des demandeurs d'emploi.

Vous avez dit que j'étais le Ministre du Chômage, et non de l'Emploi. C'est vrai, je suis le Ministre du Chômage. Je considère, en effet, qu'on peut créer des emplois par des politiques économiques dynamiques. Il n'en reste pas moins que, même en développant tous les moyens possibles, même en investissant dans la création d'entreprises, il y aurait encore toujours des dizaines de milliers de Bruxellois qui n'accèderaient pas à un emploi.

Dans les logiques financières et fiscales qui sont les nôtres, il est impératif de donner un espoir à ces demandeurs d'emploi sans formation, et de leur permettre d'accéder aux emplois créés. Sinon, il y aura, à Bruxelles, des entreprises qui utiliseront une main-d'œuvre venant de l'extérieur.

Je n'oublie pas de répondre à Mme Nagy! Je suis conscient de la situation relative à l'affectation du sol à Bruxelles. Ce n'est pas à moi qu'il faut dire que cette ville est aussi « anormale ». Ne nous dites pas que ce n'est pas l'héritage de notre Exécutif! Avec 8 millions de m<sup>2</sup> de bureaux, soit 8 m<sup>2</sup> de bureaux par tête d'habitant — le double de Londres et de Paris —, avec 60 habitants à l'hectare — je ne cesse de le répéter — c'est une ville qui a perdu de sa substance en termes d'habitants. Vous le savez bien, Monsieur André. Il ne faut pas nous faire le procès de vouloir défendre l'habitat à Bruxelles!

Actuellement le secteur tertiaire — M. Béghin l'a souligné — est plus procureur d'emplois correspondant aux demandes, que le secteur secondaire. Il faut donc se garder des vieux clichés quand on voit combien le tissu économique et des entreprises a évolué.

Revenant à Mme Nagy, je dirai: savez-vous que nous sommes considérés aujourd'hui comme ayant inventé des dispositifs très contraignants pour les bureaux à Bruxelles? La circulaire sur les bureaux est très contraignante; la circulaire sur les hôtels, dont vous vous plaigniez récemment du peu de portée, l'est également. Nous sommes conscients de la nécessité de réduire les bureaux à Bruxelles.

Quant au procès que l'on pourrait nous faire en ce qui concerne les dispositifs que nous avons mis en place en matière d'insertion socio-professionnelle, je souhaiterais qu'au-delà du rituel de la polémique publique, s'instaure un véritable échange

et que l'on mette en exergue les mécanismes mis en place dans les quartiers.

Je l'ai dit en commission, j'accepte volontiers de me rendre sur le terrain avec certains conseillers — pour autant que nous jouions le jeu objectivement — afin de nous rendre compte des dispositifs mis en place et de tout l'intérêt de ces dispositifs dont M. Clerfayt dit qu'il faudrait les étoffer.

A cela, je répondrai: sans doute, mais peut-être est-il un peu tôt — tant je suis sûr de ne pas vous avoir tous convaincus; il conviendra de s'accorder un délai pour procéder à une évaluation et disposer d'arguments que vous ne pourriez contourner.

**M. André.** — Donnez-moi dix ans! (*Sourires.*)

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Donnez-moi cent jours!

Thans kom ik tot de opmerkingen van de heer Béghin.

Ik dank hem voor zijn steun en deze van zijn fractie aan ons beleid inzake socio-professionele inschakeling en aan de wijkcontracten die toegespitst zijn op het koppelen van stadsvernieuwingsoperaties aan allerlei vormen van sociale ontwikkeling in kansarme wijken.

Wat betreft het verbeteren van het inzicht in het werkaanbod, meen ik dat dit vraagstuk niet losstaat van andere doelstellingen van de BGDA. Er zal een onderzoek gebeuren in het kader van het toekomstige beheerscontract dat de Executieve met de BGDA zal sluiten. Dit beheerscontract is in voorbereiding en zal nieuwe verantwoordelijkheden inhouden voor de sociale gesprekspartners, die de belangrijkste beheerders zijn van de BGDA. Wat de vraag betreft in verband met de professionele vorming, meen ik dat er moet worden gezocht naar een zeker parallelisme in de behandeling van dit dossier. Thans onderzoeken wij de modaliteiten van het soort parallelisme dat tot stand moet komen tussen de dossiers van het FOREm en die van de VDAB, tussen de gewestelijke eisen inzake vorming en de verantwoordelijkheden van de gemeenschappen, die ter zake bevoegd zijn.

Wat wij aan één gemeenschap inzake professionele vorming voorstellen, zullen wij tevens aan de andere gemeenschap voorstellen. Elke gemeenschap moet dan een standpunt innemen, wat haar zal dwingen haar verantwoordelijkheden op te nemen ten opzichte van de Franstalige en de Nederlandstalige Brusselaars.

Ten slotte, inzake de uitvoering van het weerwerkplan in Brussel moet erop worden gewezen dat de heer Dewulf, vroeger Vlaams Gemeenschapsminister van Tewerkstelling en Vorming, zich hierover, een paar maanden vóór de verkiezingen, positief had uitgesproken. Nu blijkt dat er met de eerste acties van start werd gegaan.

Je dirai aux francophones que si l'on est amené à traiter du problème de l'insertion professionnelle à travers le grand déballage institutionnel, il serait intéressant de tenter au moins un dialogue qui puisse aboutir à une forme de parallélisme. Peut-être que personne ne sera de mon avis mais je m'emploierai à ce que ce dialogue et ce débat puissent avoir lieu. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Grijp, Ministre.

**M. Grijp,** Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, Chers Collègues, j'ai écouté attentivement tous les intervenants et je les remercie, sans exception.

Je commencerai par une brève analyse du chômage à Bruxelles.

Quelqu'un de très intelligent, déjà cité par M. le Ministre Picqué, a dit que tout était relatif. Cette constatation vaut également pour les chiffres du chômage. Il est vrai qu'en février, le chômage à Bruxelles a atteint environ 50 000 unités, Monsieur André; il est vrai que la progression du chômage est proportionnellement plus marquée dans notre Région qu'en Flandre et en Wallonie; il est vrai aussi que Bruxelles connaît, avec ses 10 p.c. de la population nationale et 12,50 p.c. du taux de chômage national, un chômage trop élevé. Ces chiffres sont très préoccupants mais peu révélateurs. Par exemple, le niveau du chômage doit normalement être comparé à l'évolution de l'emploi, mais on a omis de dire qu'entre 1985 et 1990 la progression de l'emploi à Bruxelles a atteint 4 p.c., c'est-à-dire 35 000 emplois, ce qui est une progression sensible.

Il serait intéressant de connaître l'évolution de l'emploi en 1991; malheureusement les statistiques de l'ONSS ne sont pas encore disponibles.

Quoi qu'il en soit, l'évolution positive de l'emploi à Bruxelles n'a pas eu de répercussion équivalente sur la diminution du chômage. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Si la croissance du PNB en 1990 était encore suffisante pour créer en Belgique de nouveaux emplois, la croissance insuffisante observée en 1991 — 1,5 p.c. selon les pronostics — a certainement entraîné une augmentation du chômage pour toute la Belgique, donc aussi pour Bruxelles.

Het is vandaag voldoende gezegd, en ik verheug mij erover, dat de tewerkstelling een zeer belangrijk element is voor het inwonersaantal in Brussel. Want indien het zo is dat, wie in Brussel werkt dikwijls niet in Brussel woont, is het een feit dat, wie er niet werkt, er zeker niet woont. Wij zijn nog ver af van de toestand waarbij men in Brussel woont en op het platteland werkt. Het afnemen van de Brusselse economie is inderdaad een oorzaak van een verminderd wonen in de stad.

Ik richt mij nu niet alleen tot de leden van de oppositie, maar tot al de raadsleden, ook van de meerderheid, die van mening zijn dat wij ons van de Brusselse economie niets moeten aantrekken en dat alles wel in de plooi zal vallen. Zij zijn dikwijls de eersten om aan de alarmbel te trekken. Daarmede ga ik dan weer niet akkoord.

En matière d'expansion économique, vous savez qu'un certain nombre de mesures ont été prises et sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai de l'année passée, à la grande satisfaction des PME. La réglementation en matière d'expansion économique a été modifiée pour les PME et jusqu'à présent, Monsieur André, je n'ai reçu aucune plainte.

**M. André.** — Je vous les ferai parvenir.

**M. Grijp,** Ministre de l'Economie. — Je voudrais maintenant dire un mot sur les primes à l'emploi.

Ces primes octroyées aux PME étaient fort peu élevées: quelque 50 000 francs. J'ai estimé que c'était insuffisant pour qu'un employeur embauche une personne. Comme je n'avais pas les moyens financiers d'augmenter ces primes et comme j'ai tendance à essayer de supprimer ce qui est inutile, je les ai donc supprimées.

Plusieurs intervenants ont parlé des grandes entreprises. Nous sommes en discussion avec la CEE depuis le début de l'été 1991, donc depuis près d'un an. La raison de cette longue discussion est que la CEE n'a pas indiqué aux Régions — ni au reste de l'Europe, je suppose — quels seraient les nouveaux plafonds d'intervention régionale admis. Je puis vous assurer

qu'il règne parfois dans ces discussions une clarté semblable à celle qui doit régner, je suppose, sous la coiffe noire d'une religieuse zairoise enfermée dans le coffre-fort d'une grande banque en pleine nuit. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Ook inzake de buitenlandse handel zijn de mogelijkheden beperkt. U kent de redenen daarvan. Er werd «gechipoteerd» met de middelen die Brussel toekomen. Ik weet niet wie daaraan ten grondslag ligt. Misschien zijn het wel de liberalen die Brussel economisch vele jaren hebben bestuurd. U weet dat wij viermaal te weinig middelen hebben gekregen. Daarmede moet ik als Minister mijn plan maar trekken. Onze mogelijkheden zijn beperkt, maar wij doen wat wij kunnen. Ik kan nu reeds aankondigen dat wij een nieuwe ordonnantie voorbereiden inzake buitenlandse handel. Na de richtlijnen in verband met de kleine bedrijven, na de ordonnantie over de grote bedrijven zal u weldra een ordonnantie betreffende de buitenlandse handel ter goedkeuring worden voorgelegd.

Verschillende sprekers hebben opmerkingen gemaakt en vragen gesteld over de bedrijventra. Een eerste bedrijventra, in Schaarbeek, dat ik financieel heb gesteund, startte onlangs zijn werking. Een tweede bedrijventra gaat, eveneens op mijn initiatief, van start te Anderlecht in de zomer. Dit zal tevens het eerste Brussels hoog technologisch incubatie- en begeleidingscentrum zijn. Van daaruit zullen Brusselse KMO's worden begeleid.

Mijnheer Béghin — ik meen dat ook de heer Leduc erover heeft gesproken, — wij zullen inderdaad weldra een ordonnantie ter goedkeuring voorleggen inzake verschillende soorten van bedrijventra in Brussel. Ik denk hierbij ook aan bedrijventra met sociale inslag.

Ook inzake de middenstand wordt er gedacht aan een nieuwe reglementering, want de KMO's te Brussel hebben nood aan omkadering en ondersteuning, die zij tot nu toe nog niet kregen. Ik wacht op de voorstellen van de betrokken kringen. De professionele en de interprofessionele organisaties van de middenstand manifesteren zich met al te dikwijls en ik kan vaak moeilijk adviezen van hen loskrijgen.

Je crois que M. Picqué a déjà fait allusion à la politique foncière économique à Bruxelles. La SDR continue à augmenter ses acquisitions et en terrains industriels et en immeubles à vocation industrielle. Dans quelques mois, j'essaierai d'organiser avec la SDR une meilleure diffusion de l'inventaire immobilier à vocation économique et industrielle.

En ce qui concerne la SRIB, vous savez, Monsieur André, que le capital a triplé sur trois ans passant de 1 à 3 milliards. Que puis-je faire de plus?

**Mme Nagy.** — Que fait la SRIB?

**M. Grijp,** Ministre de l'Economie. — Elle prend des participations, Madame. Sur ma recommandation, elle essaie d'accroître sa participation dans les PME, comme c'est son devoir.

**Mme Nagy.** — Dans l'immobilier, dans les galeries d'art...

**M. Grijp,** Ministre de l'Economie. — C'est un petit rôle à part. Cela ne coûte pas énormément. Mais c'est aussi une mission pour la Région.

**M. André.** — D'être le banquier de la région, Monsieur le Ministre!...

**M. Grijp,** Ministre de l'Economie. — Vous savez que j'essaie d'accroître la valeur ajoutée des entreprises sans dépen-

ser trop d'argent, Monsieur André, et de façon la plus concrète possible. La Technopole est déjà opérationnelle depuis quelques mois. De nombreux contacts ont déjà été pris. Si vous le souhaitez, je suis prêt à faire rapport à la Commission du Conseil. C'est la même chose pour Téléport qui est déjà opérationnel. N'oubliez pas que c'est le premier Téléport en Belgique qui ne coûte d'ailleurs pas cher. Je vous promets d'ailleurs que je créerai un centre de formation pour les PME en matière de télécommunications avant la fin de cette année-ci.

Indien u er mocht aan twijfelen, luister niet naar mij, maar lees de appreciatie hierover in de ruime werkgevers- en werknemersmilieus. Lees het enthousiaste verhaal van en door de universiteiten. Zij zijn niet alleen enthousiast in woord en geschrift. Al deze instanties werken zelf mee. Op dit ogenblik bij voorbeeld heeft er in mijn kabinet een vergadering plaats van het bestuurscomité van de Technopool, met participatie van universiteiten en werkgevers.

U beweert, en daarin kan ik u volgen, dat in Brussel een gunstig economisch klimaat moet worden geschapen. Ik kan u zeggen dat, met de beschikbare middelen waarover ik beschik, ik niet anders doe. Ik ben van oordeel dat men geen gunstig economisch klimaat schept door bij voorbeeld alleen maar mediatieve acties, of door enkele occasionele acties, maar wel door dagelijkse acties op het terrein, acties in de diepte, die vruchten zullen afwerpen op lange of middellange termijn.

Mijnheer André, het is niet omdat u zelf altijd bijzonder luidruchtig spreekt, dat u niet intelligent zou zijn. U weet zelf ook dat België een exportland is en Brussel een exportregio van goederen en diensten. Wij kunnen ons in dit kleine Brussel dan ook niet volledig onttrekken aan de ongunstige internationale economische conjunctuur. Wel kunnen wij die ongunstige conjunctuur zoveel mogelijk proberen te bestrijden. Wij doen dat met de beperkte middelen die wij hebben.

Mijnheer Béghin, ik heb ook aandachtig naar u geluisterd. U heeft weer eens last van kleine economische voorjaarsoprispingen, maar dat is niet erg. Ik heb wel aandachtig geluisterd naar uw suggesties in verband met de steun aan de achtergebleven wijken. Ik ben op dat vlak niet achtergebleven, maar ben vooruitgelopen op de suggesties die u mij heeft gedaan. De voorstellen die ik doe liggen in de lijn van de voorstellen die aan de EEG werden gedaan. Men heeft ons gezegd dat wij de eerste stadsregio zijn — en er zijn in Europa tal van regio's, dus u weet wat dit betekent — die een dergelijk voorstel hebben gedaan. Ons voorstel bestaat erin in een kleine regio, niet alleen hulp te geven in de achtergebleven gebieden, want die hebben wij niet, maar aan de achtergebleven wijken. Ik kan u zeggen dat één van de redenen van de verlenging van de discussie met de Europese Gemeenschap te vinden is in onze poging een dergelijk begrip voor het Brussels territorium in te voeren.

Ik ga het verhaal van Volkswagen niet nog eens overdoen. Ik heb Volkswagen niet gesteund. Mijn voorgangers hebben dat gedaan. Ik heb gezegd dat ik mij verplicht voelde het engagement van een aantal van mijn voorgangers over te nemen. Er is geen 100 miljoen betaald, maar wel een zeer klein deeltje daarvan. Daarover hebben wij een compromis gesloten met de Europese instanties. De EG-instanties hebben zich niet verzet omdat de Brusselse regio geen grote bedrijven meer zou kunnen steunen, maar omdat zij van mening waren dat er in Europa een overcapaciteit was in de automobielsector. De hele discussie die wij over Volkswagen en over een reeks andere bedrijven hebben gehad heeft er uiteindelijk toe geleid dat wij voor Volkswagen geen 115 miljoen, maar slechts 15 miljoen hebben gegeven. Ik kan u verzekeren dat wij ons in Brussel naar alle regels hebben geplooid. Ik kan u ook vertellen wat ze in andere regio's in Europa blijkbaar wel doen: men geeft

er geen rechtstreeks geld aan de bedrijven, maar men «arrangeert» het, om een Belgische term te gebruiken, via participaties genomen door pararegionale of parastatale instellingen. Dat betekent dat deze bedrijven een meervoud krijgen van de bedragen die er in België ooit aan dergelijke bedrijven werden gegeven.

Monsieur Leduc, je vous renvoie à un rapport que j'ai déposé voici quelques mois, après deux ans d'activité économique, Il est à votre disposition.

En ce qui concerne les entreprises, j'ai évoqué tout à l'heure la création de deux centres. Par ailleurs, une réglementation est en préparation. Elle prévoit que dorénavant, il y aura, à Bruxelles trois types d'entreprises dont un centre d'entreprises à vocation sociale.

J'en viens à présent au domaine de l'aide aux entreprises. Je serai très clair à ce sujet: cette aide est non seulement destinée à accroître l'emploi au sein des entreprises mais également — dans certains cas — à permettre aux entreprises de se maintenir ou encore à aider celles qui veulent procéder à des rationalisations, mesure parfois nécessaire lorsqu'il s'agit d'affronter la concurrence au plan international.

Aan mevrouw Nagy en de heer Lemaire kan ik zeggen dat wij in onze kleine regio proberen een secundaire activiteit te behouden, hoewel dat bijzonder moeilijk is. Wij hebben vooral problemen met de grote bedrijven die volumineuze produkten moeten verhandelen. Het is namelijk zeer moeilijk voor de vrachtwagens om met al die verkeersproblemen in Brussel te circuleren. In Brussel blijven, kost die bedrijven zeer veel. Maar het Gewest doet wat het kan, bij voorbeeld via een politiek van ruimtelijke ordening. Een voorbeeld daarvan is het plan dat wij hebben uitgewerkt voor de Kanaalzone.

Een spreker had het over een incoherent beleid. Ik raad hem aan mijn rapport te lezen waar ik ook de heer Leduc naar verwezen heb. Lees ook wat aangekondigd is voor het derde jaar en kom mij desgevallend vinden om te horen wat er al gerealiseerd is.

Mijnheer Lemaire, ik denk dat het tijd wordt dat er contacten gelegd worden tussen de verschillende regio's. Enkele maanden geleden heb ik contact opgenomen met de Vlaamse regio in verband met de samenwerking die tot stand zou kunnen komen voor het wetenschappelijk onderzoek. Het is al te gek dat grote bedrijven die in Brussel aan wetenschappelijk onderzoek doen en in een andere regio produceren, geen enkele hulp zouden kunnen ontvangen.

Werk en vorming zijn belangrijk voor Brussel, maar nog belangrijker is het onderwijs. Uit een enquête die ik onlangs heb laten uitvoeren, is gebleken dat meer dan 50 pct. van de schoolgaande jeugd van vreemde origine is — van de EG en daarbuiten — al dan niet Belg geworden. De problemen die deze kinderen kennen, zullen wij niet oplossen met vorming alleen. Daarvoor is een betere omkadering nodig met de steun van de Vlaamse en Franse Gemeenschap en dit vanaf het kleuteronderwijs tot en met het secundair onderwijs, zoniet zal er nog meer criminaliteit en werkloosheid komen. (*Applaus bij de meerderheid.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. André.

**M. André.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je me réjouis d'avoir pu susciter un débat relativement long qui montre qu'il n'est pas évident de mener une politique économique sur laquelle les différents groupes de la majorité s'entendent, même au sein de l'Exécutif.



En effet, Monsieur le Ministre-Président, vous avez eu une réponse très habile, tout à fait dans votre style.

Monsieur le Ministre de l'Economie, votre réponse a été plus directe.

Cependant, dans vos deux exposés, vous ne dites pas la même chose.

Pour M. Picqué, il ne faut pas créer d'emplois en faveur de la périphérie. Son cauchemar est la création d'emplois à Bruxelles, qui profiteraient aux navetteurs.

Pour M. le Ministre de l'Economie, on ne peut pas imaginer revenir au Moyen-Age, habiter à Bruxelles et travailler à la campagne. Il affirme également qu'il serait faux de croire que l'économie fonctionne toute seule, sans aide.

Monsieur le Ministre-Président, vous encensez M. Béghin en le remerciant du soutien du groupe CVP à votre politique. Monsieur Grijp, vous êtes très critique par rapport à l'intervention de M. Béghin, lui rappelant ses fantasmes du printemps dernier lors de l'élaboration du budget régional. Monsieur Picqué, vous vous dites fier d'être le Ministre du chômage. Je suis déçu de votre appréciation.

**M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif.** — Je n'ai pas dit que j'étais fier!

**M. André.** — Vous n'avez pas dit «fier», vous avez dit que vous souhaitiez être le Ministre du chômage. Exprimez-vous mieux!

**M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif.** — J'ai simplement dit que j'étais le Ministre du chômage en ce sens que s'il existait un emploi parfait et valorisant dont tout le monde pourrait profiter, il ne faudrait pas de Ministre de l'Emploi. Il va de soi que c'est à cause du chômage qu'il existe un Ministre de l'Emploi, mais je n'ai pas dit que j'en étais fier.

**M. André.** — Je retire donc le mot «fier» mais je regrette néanmoins que vous ayez accepté le constat d'être aujourd'hui le Ministre du chômage. Je retire aussi de voir opposer de manière si dichotomique dans votre discours la fonction «habitat» et la fonction «économie».

Enfin, Monsieur Grijp, vous m'avez fait pitié tout à l'heure en disant que vous étiez un homme seul, que vous faisiez ce que vous pouviez avec ce que vous avez. Malheureusement, vous avez peu, donc vous faites très peu. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

**M. le Président.** — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

## ORDRE DES TRAVAUX

### REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

**M. le Président.** — La parole est à M. Hasquin.

**M. Hasquin.** — Monsieur le Président, les travaux de cette assemblée ont été prématurément interrompus ce matin parce que se déroulait une réunion urgente d'une commission. Nous avions eu quelques incidents à ce sujet au cours de la séance. Notre assemblée pourrait-elle être saisie des conclusions de cette commission?

**M. le Président.** — Vous connaissez la disposition en la matière. L'affaire a été normalement renvoyée en commission. Il lui appartenait de proposer éventuellement une modification de l'ordre du jour. Je n'ai été saisi d'aucune demande de cet ordre et je conclus donc que la commission n'a pas estimé opportun de demander cette modification et de traiter le problème en urgence.

**M. Hasquin.** — La Commission s'est donc ralliée à l'avis de l'opposition libérale!

**M. le Président.** — Je considère que la procédure suivie est parfaitement correcte.

## QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**M. le Président.** — Je vous rappelle que le Bureau élargi a décidé que les questions d'actualité doivent être posées de la tribune sans le support d'aucun texte écrit. Ceci vaut également pour la réponse du membre de l'Exécutif ou du Secrétaire d'Etat qui est donnée du banc de l'Exécutif.

Ik herinner u eraan dat het Bureau in uitgebreide samenvatting heeft beslist dat het raadslid zijn vraag vanaf het spreekgestoelte zonder één enkele geschreven tekst moet stellen. Dit geldt eveneens voor het antwoord van het lid van de Executieve of de Staatssecretaris dat vanaf de banken van de Executieve wordt gegeven.

**M. Hasquin.** — Monsieur le Président, les Ministres répondant du banc de l'Exécutif, il leur sera possible de faire usage d'éventuels copions! (*Rires.*)

## QUESTION D'ACTUALITE DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LA DELIVRANCE DE PERMIS DE BATIR SANS AVIS CONFORME

## DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DROUART TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE AFGIFTE VAN BOUWVERGUNNINGEN ZONDER EENSLUIDEND ADVIES

**M. le Président.** — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

**M. Drouart.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, la revue *Quartiers* publiée par Inter-environnement traite de toute une série de problèmes urbanistiques et d'aménagement du territoire dans notre ville-région. Or, le dernier numéro de cette revue annonçait que la commune d'Anderlecht avait délivré un certain nombre de permis de bâtir, sans l'avis conforme du fonctionnaire-délégué de notre administration. La commune d'Anderlecht n'est pas la seule dans ce cas, je m'empresse de le dire. Toutefois, ce dossier me paraît important en raison du nombre de permis de bâtir délivrés sans autorisation. Aussi, aimerais-je savoir, Monsieur le Ministre-Président, quelles mesures vous avez prises à l'égard de ce non-respect de la législation.

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, il est exact que la commune d'Anderlecht a délivré à la fin du mois de janvier une trentaine de permis — vingt-neuf pour être précis, sans se référer à mes documents! — et que l'administration disposait d'une quinzaine de jours pour les examiner. Il s'agit toutefois de dossiers, qui, heureusement, concernent des régularisations de petits travaux ne portant pas à conséquence et dont certains d'ailleurs font l'objet de procédures en infraction. Tout en déplorant une sorte d'impuissance à voir traiter ces dossiers en quinze jours — cela me paraît très difficile et je me réjouis que mon administration ait été étouffée, ce qui évitera qu'une telle situation ne se reproduise — j'ai cependant adressé une lettre à la commune d'Anderlecht, lui rappelant un certain nombre d'obligations légales. Je puis porter à votre connaissance la lettre envoyée en février pour contester ce genre de pratique. Bref, je veux dire que l'examen plus rapide des dossiers devrait éviter de tels problèmes. Heureusement, dans le cas évoqué, il s'agit de dossiers mineurs concernant de « petits permis » pour des modifications sans importance sur le plan urbanistique.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LE DEPLIANT DE PRESENTATION DU BUREAU DE LIAISON BRUXELLES-EUROPE**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE FOLDER VAN HET VERBINDINGSBUREAU BRUSSEL-EUROPA**

**M. le Président.** — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

**M. de Marcken de Merken.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, un dépliant de présentation du Bureau de liaison Bruxelles-Europe, a été distribué à plus de vingt trois mille exemplaires au sein des Institutions européennes, au sein des régions de la Communauté européenne ainsi qu'aux représentations des Etats membres. Mais, Monsieur le Ministre, la presse, elle, a été oubliée, tout comme les associations représentant notre population bruxelloise. Cela me paraît regrettable, car, bien entendu, le bureau de liaison Bruxelles-Europe a comme mission, non seulement de montrer aux institutions européennes son sens de l'accueil, mais également de montrer aux Bruxellois que les institutions européennes sont là, bien présentes, pour que la population bruxelloise conçoive leurs faits positifs. Aussi, vous demanderais-je tout simplement: pourquoi cette information n'a-t-elle pas été diffusée auprès des responsables de la presse ainsi que des associations représentatives de la population? Ne croyez-vous pas qu'il serait opportun à l'avenir, lorsqu'une opération de ce genre se concrétise, que les associations représentatives de la population bruxelloise en soient averties en même temps que les institutions européennes?

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, l'honorable membre a entièrement raison lorsqu'il affirme que la presse n'a pas reçu le dépliant. Nous avons, en fait, voulu l'envoyer en premier lieu aux utilisateurs, mais je crois que nous allons suivre la suggestion de l'honorable membre en l'envoyant également aux personnes qu'il nous a indiquées.

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER VANDENBUSCHE AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE OPDRACHT DIE AAN VASTGOEDDESKUNDIGEN TOEVERTROUWD WERD BETREFFENDE EEN VERFIJNDE RAMING VAN DE WAARDE VAN DE HUIZEN IN DE PERIMETER BRUSSEL-ZUID TENEINDE DE GEVOLGEN VAN SPECULATIEVE TRANSACTIES TEGEN TE GAAN.**

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. VANDENBUSSCHE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LA MISSION CONFIEE A DES EXPERTS IMMOBILIERS CONCERNANT UNE ESTIMATION PRECISE DE LA VALEUR DES MAISONS SITUEES DANS LE PERIMETRE DE BRUXELLES-MIDI AFIN DE CONTRECARRER LES CONSEQUENCES DE TRANSACTIONS SPECULATIVES**

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Vandebussche voor het stellen van zijn vraag.

**De heer Vandebussche.** — Mijnheer de Voorzitter, de jongste dagen zijn wij opgeschrikt door persartikelen die de enorm vergaande speculatieve transacties in de perimeter Brussel-Zuid uit de doeken hebben gedaan.

Mijnheer de Minister-Voorzitter, van uwentwege is daarop gereageerd met te zeggen dat u ter bestrijding van de speculatieve transacties onder meer opdracht hebt gegeven aan een groep immobiliëxperts die een verfijnde raming moeten maken van de aankopen die kunnen worden gedaan in de perimeter Brussel-Zuid om eventueel zelfs de prijs die door de comités van aankoop naar voor zou worden geschoven te kunnen counteren indien hij niet juist mocht zijn.

Mijn concrete vraag is wanneer die opdracht is gegeven, wat ze behelst en wanneer wij resultaten mogen verwachten.

**De Voorzitter.** — De heer Picqué, Minister-Voorzitter, heeft het woord.

**De heer Picqué,** Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, de renovatie van die wijk vereist naast de sociale aanpak natuurlijk een diepgaande analyse van de stedenbouwkundige bestemming, de fasering in de tijd, enzovoort. Dat is de reden waarom de maatschappij Brussel-Zuid opdracht heeft gegeven aan een vastgoedexpert om de waarde van de betrokken gebouwen te kennen in het vooruitzicht van eventuele aankoop en onteigening. Het gaat hier om een onontbeerlijk gegeven om de operatie te plannen. Daarom werd die beslissing genomen.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. SIMONET A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR LES CONTACTS PRIS AVEC LE MINISTRE NATIONAL DES AFFAIRES ECONOMIQUES POUR RESOUDRE LES PROBLEMES QUE RENCONTRENT LES EPICERIES NOCTURNES BRUXELLOISES**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SIMONET AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER DE CONTACTEN MET DE NATIONALE MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN OM DE PROBLEMEN OP TE LOSSEN VAN DE BRUSSELSE NACHTWINKELS**

**M. le Président.** — La parole est à M. Simonet pour poser sa question.

**M. Simonet.** — Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines, d'interroger M. le Ministre sur le problème des épiceries nocturnes bruxelloises, afin de connaître le point de vue de l'Exécutif bruxellois quant à la défense de ces *night-shops* qui, selon nous, répondent à une demande et un besoin de la population. Vous m'avez à l'époque répondu, Monsieur le Ministre, que vous attendiez, pour prendre des contacts avec votre collègue national des Affaires économiques, la formation du Gouvernement national. Je constate que ce Gouvernement est constitué et, de plus, que le Ministre des Affaires économiques est en même temps Ministre de la Justice. Or, l'on sait les problèmes que les *night-shops* ont connus avec le Parquet de Bruxelles, notamment.

Au niveau du Gouvernement national, M. Bourgeois, le nouveau Ministre des Classes moyennes, a d'ores et déjà pris attitude pour marquer la défaveur dans laquelle il tient les épiceries nocturnes et les *night-shops*. Il a, en outre, indiqué que s'il le fallait, on ferait le bonheur des PME malgré elles.

Dès lors, je voudrais simplement savoir si vous avez déjà eu l'occasion, d'une part, d'avoir un certain nombre de contacts soit avec M. Wathélet, soit avec M. Bourgeois et, d'autre part, quelles sont les solutions qui se dessinent pour permettre aux habitants de la Région bruxelloise de continuer à bénéficier des services des épiceries nocturnes.

**M. le Président.** — La parole est à M. Grijp, Ministre.

**M. Grijp, Ministre de l'Economie.** — Monsieur le Président, étant donné que le Gouvernement n'était pas encore constitué, j'ai tout d'abord mené une petite enquête personnelle. Nous devrions, actuellement, être en possession des résultats.

Par ailleurs, j'ai fait procéder à une étude juridique, qui montre que la situation est relativement compliquée.

Eu égard à ce qui précède, j'ai cru bon de faire appel à l'avis des organismes interprofessionnels représentatifs des classes moyennes bruxelloises. J'en ai déjà eu deux. Je dois encore en avoir deux ou trois.

Ensuite, je soumettrai ce problème à l'Exécutif car il est suffisamment important pour qu'il l'examine.

Par ailleurs, j'estime que le Ministre national réellement compétent est le Ministre des Classes moyennes. J'irai le voir avec les conclusions que pourra en tirer l'Exécutif.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE COSTER A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR L'INFORMATION DIFFUSEE PAR LA SLRB SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROJET D'ORDONNANCE PORTANT REFORME DU CODE DU LOGEMENT**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE COSTER AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUIVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE DOOR DE BGHM VERSTREKTE INFORMATIE OVER DE HOOFDLIJNEN VAN HET ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE WIJZIGING VAN DE HUIVESTINGSCODE**

**M. le Président.** — La parole est à M. De Coster pour poser sa question.

**M. De Coster.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, les sociétés agréées de construction de logements sociaux de la Région bruxelloise ont été récemment informées par voie de circulaire par la Société de logements sociaux de la Région bruxelloise des principes directeurs du futur projet d'ordonnance, qui entend réformer le Code du logement.

Une des récentes circulaires faisait allusion à un des aspects futurs de ce Code du logement, à savoir les contrats de gestion qui seront passés entre la SLRB et les sociétés agréées. Dans cette circulaire, il était stipulé qu'un bureau d'études allait prochainement prendre contact avec les sociétés en question afin de leur demander une série de renseignements qui leur permettraient de mettre sur pied ces contrats de gestion.

Or, nul n'ignore que le projet d'ordonnance du Code du logement n'a pas encore été discuté par la commission compétente, bien entendu, au sein de notre Assemblée.

N'estimez-vous, dès lors, pas que la SLRB, en envoyant cette circulaire, anticipait sur notre travail parlementaire?

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

**M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.** — Monsieur le Président, Chers Collègues, il est exact que le 31 mars, une réunion a rassemblé différents intervenants en matière de politique de logement social: les sociétés immobilières, la Région, la SLRB ainsi que des experts, cela en vue tout d'abord de négociations préalables quant à la faisabilité de ce qui est inscrit dans le projet d'ordonnance lié au logement social.

De surcroît, l'objet de la réunion se situe également en droite ligne de ce qui est inscrit dans la déclaration de l'Exécutif. Il semble donc utile et nécessaire, afin de progresser en la matière, d'avoir un premier contact avec ces sociétés, pour rassembler des informations en vue de la préparation d'un travail, qui se fera bien entendu suivant les phases logiques, après l'adoption par le Conseil régional du Code du logement.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. MOUREAUX A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ARGENT DU FONDS D'IMPULSION**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. SIMONET A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR L'AVANCE FAITE PAR LA REGION BRUXELLOISE DES SOMMES PROMISES PAR LE POUVOIR NATIONAL DANS LE CADRE DU FIPI**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MOUREAUX AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER HET TER BESCHIKKING STELLEN VAN HET GELD VAN HET IMPULSFONDS**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SIMONET AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER HET VOORSCHOT VAN HET BRUSSELSE GEWEST OP DE BEDRAGEN BELOOFD DOOR DE NATIONALE OVERHEID IN HET KADER VAN HET IMPULSFONDS VOOR HET MIGRANTENBELEID**

**M. le Président.** — La parole est à M. Moureaux pour poser sa question.

**M. Moureaux.** — Monsieur le Président, les récents événements survenus dans certains quartiers de Bruxelles ont, si besoin en était, rappelé l'urgence d'une série de mesures, parmi lesquelles des mesures en faveur de l'intégration de la population d'origine étrangère. L'an dernier, à la suite d'autres incidents du même genre mais beaucoup plus graves, le Gouvernement national avait pris certaines initiatives, dont la création d'un Fonds d'impulsion. Il semble malheureusement que certains retards sont à déplorer dans le déblocage des crédits et que certaines associations, qui ont déjà entamé la concrétisation de projets agréés, ne reçoivent pas l'argent représentant la contre-partie des services qu'elles essaient de rendre à notre collectivité.

Je sais que votre Exécutif, conscient de l'importance et de la gravité de ces problèmes, a pris des initiatives et le fait qu'il veuille pallier certaines carences nous semble un point très positif. Je souhaiterais que vous nous confirmiez ce souci, Monsieur le Ministre.

L'Exécutif pourrait-il, par la même occasion, nous rappeler les mesures qu'il a prises en vue de la mise en œuvre de ces projets, rendus possibles par le Fonds d'impulsion ?

Je remercie M. le Ministre-Président et les autres membres de l'Exécutif pour l'attention qu'ils portent — et qu'ils continueront à porter — à ce problème.

**M. le Président.** — La parole est à M. Simonet pour poser sa question jointe.

**M. Simonet.** — Monsieur le Président, vous vous doutez certainement que je ne partage pas tout à fait le point de vue de M. Moureaux. Après les incidents du week-end dernier, M. le Ministre Tobback a fait un certain nombre de déclarations. Il a notamment reconnu qu'à Bruxelles, beaucoup d'argent avait été déblocqué en matière d'intégration des immigrés, mais il a ajouté que la situation tardait à évoluer sur le terrain. Cela s'explique par le fait que le Ministre des Finances, qui devait signer un arrêté permettant de mettre un montant de

50 millions — destiné à alimenter le FiPi — à la disposition des communes, ne l'a toujours pas fait.

Je voudrais vous poser trois questions précises, Monsieur le Ministre.

Tout d'abord, je voudrais savoir sur quel article budgétaire cette avance — le montant est très important — sera imputée.

Ensuite, étant donné que le Gouvernement national — les déclarations de M. Tobback le confirment — n'a pas l'air convaincu de la nécessité de continuer à injecter des fonds, êtes-vous certain que la Région pourra assumer ces dépenses et que le Ministre des Finances signera l'arrêté en question ?

Enfin, à moins que les informations contenues dans la presse soient incomplètes, la liste des communes pour lesquelles des avances ont été décidées ne mentionne pas la commune de Schaerbeek, ce qui me surprend beaucoup. Il s'agit peut-être d'une politique concertée entre la Région et le National, mais la commune de Schaerbeek a pourtant décidé, il y a quelques jours, de s'engager résolument dans la voie de l'intégration des immigrés. J'aimerais en savoir plus à ce sujet.

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif.** — Monsieur le Président, je rappelle qu'à la suite des événements de l'année passée, il avait été décidé de créer un Fonds d'impulsion. Communautés et Régions devaient soumettre une série de projets au Comité de gestion de ce Fonds, ce qui fut fait en octobre. Fin octobre 1991, ce comité avait retenu certains projets. Un montant de 50 millions était prévu pour la Région bruxelloise, 20 pour les investissements et 30 pour les frais de fonctionnement.

Que s'est-il passé ? L'arrêté relatif à la liquidation de ces sommes aux communes bruxelloises n'a, en effet, pas été signé. Dès lors, nous avons décidé d'avancer cet argent. Pour répondre à la première question de M. Simonet, je signale que nous avons utilisé l'article par lequel nous puisons l'argent relatif aux projets d'intégration financés par l'Exécutif.

Deuxième aspect: la crainte que l'Etat ne paie pas. Un comité de concertation s'est tenu mardi dernier. A cette occasion, j'ai interpellé le Premier-Ministre et le Ministre des Finances, également présent. Je leur ai évidemment rappelé qu'il convenait de prendre en compte le fait que cette avance ne devait pas être consentie pour un long terme. Ils m'ont promis la signature des arrêtés et la liquidation des subsides. Une opération financière et comptable devra donc être envisagée.

M. Simonet m'a posé une troisième question relative à la commune de Schaerbeek. Rappelez-vous qu'au moment où nous concoctions les projets pour le Fonds d'impulsion, la commune de Schaerbeek éprouvait encore quelques difficultés qui ont été levées depuis lors. J'ai reçu le bourgmestre et l'échevin compétent de la commune de Schaerbeek, celle-ci a décidé de jouer le jeu. Les projets relatifs à notre aide n'ayant pas encore été acceptés, la commune de Schaerbeek n'a, dès lors, pas été reprise dans le Fonds d'impulsion. Cela n'est pas très grave. En effet, si la commune de Schaerbeek continue à manifester sa volonté de travailler avec nous, nous trouverons des moyens permettant d'étoffer ses actions si elles sont intéressantes et menées de manière positive.

**M. le Président.** — La parole est à M. Moureaux.

**M. Moureaux.** — Monsieur le Président, nous nous réjouissons de la diligence et des initiatives du Ministre-Président.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. MOUREAUX A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LES RECENTES DECLARATIONS DU MINISTRE A PROPOS DES ESTIMATIONS DES BESOINS FUTURS EN METRES CARRÉS DE BUREAUX A BRUXELLES**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MOUREAUX TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE RECENTE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER INZAKE HET AANTAL VIERKANTE METER KANTOORRUIMTE DAT BRUSSEL IN DE TOEKOMST ZAL NODIG HEBBEN**

**M. le Président.** — La parole est à M. Moureaux pour poser sa question.

**M. Moureaux.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre des Finances et des Affaires étrangères, vous avez formulé des déclarations devant un parterre de très importants promoteurs immobiliers bruxellois. Vous auriez, semble-t-il, déclaré notamment qu'au cours de la prochaine décennie, les besoins en bureaux à Bruxelles se chiffrent à des centaines de milliers de mètres carrés.

Pourriez-vous nous confirmer ces chiffres, les commenter et nous dire d'où vous les tenez?

Ma deuxième question est, en fait, une question d'opportunité. Dans le climat actuel de spéculation immobilière et de flambée des prix à Bruxelles, nous savons tous que la pression « bureau » est très forte et engendre des conséquences graves pour le logement et le coût de celui-ci. De plus, quand on sait que si vous annoncez que le besoin de locaux destinés aux bureaux s'élèvera à un million de mètres carrés, Monsieur le Ministre, chaque promoteur prendra à son compte la construction de ces bureaux, ce qui engendra la conséquence que nous avons connue dans les années 70, à savoir un surplus tragique de bureaux et un effondrement du marché, ne croyez-vous pas qu'il est imprudent dans le climat actuel de spéculation et de pression immobilière à Bruxelles, de faire une telle déclaration?

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, une telle déclaration n'est, à mon sens, pas du tout imprudente. Le parterre devant lequel elle a été formulée était d'ailleurs composé non pas uniquement de promoteurs immobiliers mais également de personnes s'intéressant à ce secteur à Bruxelles — des architectes, notamment —; je leur ai dit que suivant les chiffres officiels du mémorandum établi par la Commission européenne, il fallait prévoir — gouverner c'est prévoir! — à la demande de la Commission, d'ici l'an 2000, la construction d'un demi-million de mètres carrés de bureaux supplémentaires destinés à cette institution, pour en arriver, en l'an 2000 d'après le mémorandum officiel de la Commission, à une surface globale de 1 235 000 mètres carrés.

J'ai d'ailleurs ajouté: je pense toutefois qu'il faudrait veiller à ne pas avoir trop de bureaux. Je vous ai cité le nombre de mètres carrés officiellement demandés par la Commission européenne mais il ne devrait pas être dépassé.

Deuxième élément: J'attire votre attention sur le fait que Bruxelles ne peut pas comporter que des bureaux. Je demande donc aux promoteurs immobiliers de prévoir simultanément la construction de nombreux logements afin que Bruxelles reste viable.»

C'est dans cet esprit que la conférence s'est tenue et j'y ai donné des informations tout à fait objectives.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME JACOBS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LE RESULTAT DU RECOURS DE L'EXECUTIF AUPRES DU COMITE DE CONCERTATION, CONCERNANT LA FERMETURE DE L'AERODROME DE GRIMBERGEN**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW JACOBS TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER HET RESULTAAT VAN HET BEROEP VAN DE EXECUTIEVE BIJ HET OVERLEG-COMITE, BETREFFENDE DE SLUITING VAN HET VLEGVELD VAN GRIMBERGEN**

**M. le Président.** — la parole est à Mme Jacobs pour poser sa question.

**Mme Jacobs.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, je crois que c'est le 17 avril prochain qu'expire le sursis accordé pour la fermeture de l'aérodrome de Grimbergen. Je ne suis pas sûre de la date mais nous ne sommes certainement pas loin de l'expiration du délai. Je vous rappelle qu'un sursis avait été accordé grâce à l'Exécutif régional bruxellois qui avait saisi le Comité de concertation de ce problème. Un délai de 4 mois avait donc été accordé pour la fermeture de l'aérodrome de Grimbergen. Maintenant que l'on arrive à l'expiration de ce délai, je voudrais savoir, Monsieur le Ministre-Président si une solution est en vue et, le cas échéant, laquelle. Je vous remercie.

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Je vous donnerai la réponse la plus courte de l'année. Aucune décision n'est intervenue. L'Exécutif flamand sera saisi la semaine prochaine d'une proposition. Nous attendrons bien sûr sa réaction sur la proposition qui lui sera adressée officiellement.

**VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN**

**PROPOSITION D'ORDONNANCE DE M. DE LOBKOWICZ ET CONSORTS, VISANT A INSTAURER LA CONSULTATION POPULAIRE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

*Vote sur la demande de renvoi en commission*

**VOORSTEL VAN ORDONNANTIE VAN DE HEER DE LOBKOWICZ C.S., TOT INSTELLING VAN DE VOLKSRAADPLEGING IN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST**

*Stemming over het verzoek tot verzending naar de commissie*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur la demande de renvoi en commission de la proposition d'ordonnance de M. de Lobkowicz et consorts, visant à instau-

rer la consultation populaire en Région de Bruxelles-Capitale (application de l'article 75.5 du règlement).

Aan de agenda is de naamstemming over het verzoek tot verzending naar de commissie van het voorstel van ordonnantie van de heer de Lobkowicz c.s., tot instelling van de volksraadpleging in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest (toepassing van artikel 75.5 van het reglement).

Quelqu'un demande-t-il la parole?

Vraagt iemand het woord?

La parole est à M. Maingain.

**M. Maingain.** — Monsieur le Président, ce matin au cours de la discussion générale, j'ai eu l'occasion de lancer un appel pour qu'à la veille d'un dialogue de communauté à communauté, nous veillions à obtenir un large consensus.

Des contacts que nous avons pu avoir, depuis la clôture de la discussion générale, je dois bien constater que ce consensus ne peut être que difficilement dégagé. En tout cas, la proposition de M. de Lobkowicz appelle, sur le plan d'un certain nombre de modalités, plusieurs observations notamment dans le chef du groupe Ecolo.

Dès lors, le groupe FDF estime qu'il ne sert à rien de rechercher un consensus auquel d'aucuns ne veulent pas contribuer. Nous ne demanderons pas le renvoi en commission, pour ne pas entamer une procédure inutile, mais nous maintiendrons la position adoptée par le groupe FDF en commission, c'est-à-dire une attitude favorable au principe de la consultation populaire.

**M. le Président.** — La parole est à M. Hasquin.

**M. Hasquin.** — Monsieur le Président, le groupe FDF est en contradiction avec les propos qu'il a tenus ce matin. Je rappelle que le sens du vote que nous allons émettre est un renvoi en commission en vue d'essayer de trouver un consensus. Cela n'implique pas que la proposition de M. de Lobkowicz, telle qu'elle est actuellement présentée, ne doive pas subir d'amendements. Nous avons été clairs en cette matière et l'auteur de la proposition l'a également souligné. Je constate que pour des raisons sans doute de coexistence, de cohabitation difficile au sein de la majorité, le FDF s'esquive et change d'avis.

**M. Maingain.** — Pas du tout.

**M. Hasquin.** — Quant à nous, nous resterons cohérents.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.** — Monsieur le Président, mon groupe a émis un certain nombre de réserves à l'égard de la proposition de M. de Lobkowicz telle qu'elle est présentée. Toutefois, nous n'étions pas opposés à son renvoi en commission parce qu'il ne préjuge en rien des amendements et des votes que mon groupe pourrait émettre alors. Pour ces raisons, nous soutenons la demande de renvoi en commission.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la demande de renvoi en commission.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het verzoek tot verzending naar de commissie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

55 membres sont présents.

55 leden zijn aanwezig.

34 votent non.

34 stemmen neen.

18 votent oui.

18 stemmen ja.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, la proposition n'est pas renvoyée en commission.

Bijgevolg is het voorstel niet naar de commissie teruggezonden.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Anciaux, Béghin, Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Escolar, Mme Foucart, M. Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Vandebossche, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Lejeune, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Mme Nagy et M. Simonet.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. André, Beauthier et Vandebussche.

**M. Beauthier.** — Monsieur le Président, j'ai pairé avec M. Zenner.

**M. André.** — J'ai pairé avec M. Thys.

**De heer Vandebussche.** — Mijnheer de Voorzitter, ik heb mij bij de stemming onthouden omdat men vanochtend mijn verklaring in verband met de volksraadpleging, waarbij ik heb gezegd een nieuw debat te wensen, verkeerd heeft begrepen. Ik heb niet voorgesteld het voorstel van collega de Lobkowicz terug te verwijzen naar de commissie. Ik heb wel gevraagd dat hier in de Raad opnieuw een ernstig gesprek over de volksraadpleging zou worden gevoerd op basis van een nieuw voorstel.

**VOTE NOMINATIF SUR LES CONCLUSIONS  
DE LA COMMISSION**

**NAAMSTEMMING OVER DE BESLUITEN  
VAN DE COMMISSIE**

**M. le Président.** — En application de l'article 75.3 de notre Règlement, nous procédons au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

Ter toepassing van artikel 75.3 van ons Reglement, zullen wij tot de naamstemming over de besluiten van de commissie overgaan.

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition de M. de Lobkowicz votent oui. Ceux qui sont contre votent non.

Zij die akkoord gaan met de conclusies stemmen ja; zij die niet akkoord gaan met de conclusies stemmen neen.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

55 membres sont présents.

55 leden zijn aanwezig.

36 votent oui.

36 stemmen ja.

17 votent non.

17 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées et la proposition est rejetée.

Bijgevolg zijn de conclusies van de commissie aangenomen en het voorstel verworpen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, Béghin, Cauwelier, Chabert, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytbroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Pouillet, Vandenbossche, Vandenbussche, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Mme Dereppe, MM. Guillaume, Hasquin, Lejeune, Mme Lemesre, MM. Maingain, Maison, Mesot, Michel, Mme Payfa et M. Simonet.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. André et Beauthier.

**M. Maingain.** — Vous voyez, Monsieur Hasquin, que le FDF ne s'esquive pas!

**M. Hasquin.** — Si, c'est le premier vote qui était le plus important.

**VOTES SUR LES ORDRES DU JOUR DEPOSES  
EN CONCLUSION D'INTERPELLATIONS**

**STEMMINGEN OVER DE MOTIES INGEDIEND  
TOT BESLUIT VAN INTERPELLATIES**

**VOTE NOMINATIF SUR LES ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DROUART, CONCERNANT «LES CONSÉQUENCES QU'ONT LES ACCORDS POLITIQUES ENTRE L'EXECUTIF DE LA REGION WALLONNE ET L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE SUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»**

**NAAMSTEMMING OVER DE MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER DROUART, BETREFFENDE «DE GEVOLGEN VAN DE POLITIEKE AKKOORDEN TUSSEN DE WAALSE GEWESTEXECUTIEVE EN DE FRANSE GEMEENSCHAPSEXECUTIEVE VOOR HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST»**

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Drouart, concernant «les conséquences qu'ont les accords politiques entre l'Exécutif de la Région wallonne et l'Exécutif de la Communauté française sur la Région de Bruxelles-Capitale».

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Drouart, betreffende «de gevolgen van de politieke akkoorden tussen de Waalse Gewestexecutieve en de Franse Gemeenschapsexecutieve voor het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par Mme Nagy, MM. Drouart et Adriaens.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door mevrouw Nagy en de heren Drouart et Adriaens.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Vandenbossche, Vandenbussche, Harmel, De Coster et Cornelissen.

De eenvoudige motie wordt door de heren Vandenbossche, Vandenbussche, Harmel, De Coster en Cornelissen voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

53 membres sont présents.

53 leden zijn aanwezig.

33 votent oui.

33 stemmen ja.

18 votent non.

18 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Béghin, Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Escolar, Mme Foucart, M. Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Vandenbossche, Vandenbussche, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Lejeune, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Mme Nagy et M. Simonet.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. André et Beauthier.

**VOTE NOMINATIF SUR LES ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. CORNELISSEN, CONCERNANT «LES DECLARATIONS QU'IL (LE SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES — M. ANCIAUX) A FAITES AU VLAAMS EKONOMISCH VERBOND» (DEVELOPPEE EN COMMISSION PLENIERE)**

**NAAMSTEMMING OVER DE MOTIES INGEDIENT NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER CORNELISSEN, BETREFFENDE «DE VERKLARINGEN DIE HIJ (DE STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN — DE HEER ANCIAUX) VOOR HET VLAAMS EKONOMISCH VERBOND AFGELEGD HEEFT» (GEHOUDEN IN PLENAIRE COMMISSIE)**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Cornelissen, concernant «les déclarations qu'il (le

Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures — M. Anciaux) a faites au *Vlaams Economisch Verbond* (développée en commission plénière).

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Cornelissen, betreffende «de verklaringen die hij (de Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financien, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen — de heer Anciaux) voor het Vlaams Economisch Verbond afgelegd heeft» (gehouden in plenaire commissie).

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. André, Simonet, Michel, Zenner, Guillaume et Mme Lemesre.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren André, Simonet, Michel, Zenner, Guillaume en mevrouw Lemesre.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Moureaux, Cornelissen, Harmel, Vandenbussche, De Berlangeer et Mme Creyf.

De eenvoudige motie wordt door de heren Moureaux, Cornelissen, Harmel, Vandenbussche, De Berlangeer en mevrouw Creyf voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

54 membres sont présents.

54 leden zijn aanwezig.

34 votent oui.

34 stemmen ja.

18 votent non.

18 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Béghin, Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Escolar, Mme Foucart, M. Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Vandenbossche, Vandenbussche, Mmes Van Tichelen et Willame.



Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, M. Lejeune, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Mme Nagy et M. Simonet.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. André et Beauthier.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, je fais remarquer une fois de plus qu'en dépit du pairage, la majorité est incapable d'assurer le quorum.

**VOTE NOMINATIF SUR LES ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME HUYTEBROECK, CONCERNANT «LA DEMANDE DE LA SNCB DE DEPLACER LA GARE DU LUXEMBOURG» (DEVELOPPEE EN REUNION PUBLIQUE DE LA COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA POLITIQUE FONCIERE ET DU LOGEMENT)**

**NAAMSTEMMING OVER DE MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIES VAN MEVROUW HUYTEBROECK, BETREFFENDE «DE VRAAG VAN DE NMBS OM HET LUXEMBURGSTATION TE VERPLAATSEN» (GEHOUDEN TIJDENS DE OPENBARE VERGADERING VAN DE COMMISSIE VOOR DE RUIMTELIJKE ORDENING, HET GRONDBELEID EN DE HUISVESTING)**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Huytebroeck, concernant «la demande de la SNCB de déplacer la Gare du Luxembourg» (développée en réunion publique de la Commission de l'Aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement).

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van mevrouw Huytebroeck, betreffende «de vraag van de NMBS om het Luxemburgstation te verplaatsen» (gehouden tijdens de openbare vergadering van de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting).

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par Mme Nagy.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door mevrouw Nagy.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Parmentier et Paternoster.

De eenvoudige motie wordt door de heren Parmentier en Paternoster voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

Mme Nagy a la parole pour une explication de vote.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, j'attire l'attention du Conseil sur la motion déposée par mon groupe. Elle demande à l'Exécutif de concrétiser ses discours lorsqu'il dit que l'Europe à Bruxelles doit se faire dans le respect des Bruxellois, de la ville et des caractéristiques urbanistiques de celle-ci et pas à n'importe quel prix.

Aujourd'hui, la Gare du Luxembourg va être déplacée et l'entrée des voyageurs risque d'être modifiée. Nous demandons une action concrète par rapport à un projet précis dont la seule application serait que la gare et l'accès des voyageurs dérangent le Parlement européen.

Nous espérons que le Conseil sera sensible aux intérêts des Bruxellois, des utilisateurs des transports en commun et de ceux qui défendent le patrimoine de notre ville.

M. le Président. — Madame Nagy, en principe, avant les votes, on ne peut intervenir que pour une explication de vote.

Mme Nagy. — Il faut également lire le contenu de la motion.

M. le Président. — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

51 membres sont présents.

51 leden zijn aanwezig.

34 votent oui.

34 stemmen ja.

15 votent non.

15 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Béghin, Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Escolar, Mme Foucart, M. Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Vandenbossche, Vandenbussche, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, de Clippele, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Mme Nagy et M. Simonet.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. André et Beauthier.

**VOTE NOMINATIF SUR LES ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME NAGY, CONCERNANT «LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU EXPRESS REGIONAL» (DEVELOPPEE EN COMMISSION PLENIERE)**

**NAAMSTEMMING OVER DE MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN MEVROUW NAGY, BETREFFENDE «DE BEGELEIDINGSMAATREGELEN BIJ HET OPZETTEN VAN EEN GEWESTELIJK EXPRESSNET» (GEHOUDEN IN PLENAIRE COMMISSIE)**

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Nagy, concernant «les mesures d'accompagnement à la mise en place d'un réseau express régional» (développée en commission plénière).

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van mevrouw Nagy, betreffende «de begeleidingsmaatregelen bij het opzetten van een gewestelijk expressnet» (gehouden in plenaire commissie).

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Adriaens, Drouart et Mme Huytebroeck.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Adriaens, Drouart en mevrouw Huytebroeck.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Moureaux, Harmel, Maison, Delathouwer, Béghin et De Berlangeer.

De eenvoudige motie wordt door de heren Moureaux, Harmel, Maison, Delathouwer, Béghin en De Berlangeer voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

51 membres sont présents.

51 leden zijn aanwezig.

34 votent oui.

34 stemmen ja.

15 votent non.

15 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Béghin, Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Escolar, Mme Foucart, M. Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Vandenbossche, Vandebussche, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, de Clippele, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Mme Nagy et M. Simonet.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. André et Beauthier.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, je vous propose d'interrompre la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale pour ouvrir la séance de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune. (*Assentiment.*)

Ik stel u voor de plenaire vergadering te schorsen om de verenigde vergadering van de gemenschappelijk gemeenschapscommissie te openen. (*Instemming.*)

— *La séance est suspendue à 16 heures.*

*De vergadering wordt geschorst te 16 uur.*

*Elle est reprise à 16 h 15.*

*Ze is hervat om 16 u. 15.*

**M. le Président.** — Nous reprenons les travaux du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

## INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

*Suite — Vervolg*

**M. le Président.** — Nous poursuivons les interpellations qui figurent à l'ordre du jour.

Wij zetten de behandeling van de op onze agenda ingeschreven interpellaties voort.

**INTERPELLATION DE M. DUPONCELLE A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA SITUATION CATASTROPHIQUE DANS LAQUELLE SE TROUVE LE SERVICE INCENDIE»**

**INTERPELLATION JOINTE DE M. SMAL, CONCERNANT «LA LETTRE OUVERTE DES SYNDICATS METTANT EN CAUSE L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE»**

**INTERPELLATION JOINTE DE M. PATERNOSTER, CONCERNANT «LE MALAISE QUI REGNE AU SEIN DU PERSONNEL DU SERVICE INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE»**

*Discussion*

**INTERPELLATIE VAN DE HEER DUPONCELLE TOT DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE CATASTROFALE TOESTAND BIJ DE BRANDWEER»**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER SMAL, BETREFFENDE «DE OPEN BRIEF VAN DE VAKBONDEN WAARIN DE ORGANISATIE EN DE WERKING VAN DE DIENST BRANDWEER EN DRINGENDE MEDISCHE HULPVERLENING WORDT IN VRAAG GESTELD»**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER PATERNOSTER, BETREFFENDE «DE MALAISE BIJ HET PERSONEEL VAN DE DIENST BRANDWEER EN DRINGENDE MEDISCHE HULP»**

*Bespreking*

**M. le Président.** — La parole est à M. Duponcelle pour développer son interpellation.

**M. Duponcelle.** — Monsieur le Président, Chers Collègues, on pouvait lire, l'année dernière, dans un quotidien de la capitale qui relatait les premiers résultats de l'audit, ce titre: «Rapide, énergique, efficace, le corps de pompiers de Bruxelles est bien organisé et très compétent. Les pompiers bruxellois sont prêts à faire face à toutes les situations et leur arrivée a pour effet de tranquilliser les gens.» Aujourd'hui, ces hommes efficaces et préparés à toutes les situations ne font plus face à l'état de dégradation que connaît leur service et si nous n'avons pas encore nos ascenseurs remplis de neige carbonique, la colère n'est pas loin d'atteindre la fureur de 1987. Pourtant, on ne peut pas dire qu'il n'y eut pas de signes avant-coureurs, que nous ne fûmes pas prévenus!

Lors de la discussion budgétaire 1991, je vous disais déjà que vous ne pourriez ouvrir les nouveaux postes avancés tant attendus sans engager du personnel. Je n'avais pas eu besoin de payer un audit pour cela; il suffisait de lire l'excellent

document que la CGSP nous a remis — gratuitement! — lors de notre installation en 1989.

A l'époque, cela semblait votre livre de chevet, Monsieur le Ministre; aujourd'hui, il n'a plus aucun écho de votre part!

En mai 1991, une grève administrative a rappelé que certains agents ne bénéficiaient pas encore d'une revalorisation de salaire parfois due depuis de longues années mais surtout que des problèmes d'effectifs se faisaient sentir.

A l'époque, vous promettiez l'embauche d'une quarantaine d'hommes. On les attend toujours, d'autant que depuis lors, plusieurs pompiers sont partis en retraite ou ont quitté le service.

Vous disiez en 1989 que la situation d'avant l'Agglo était catastrophique mais à l'époque, les gardes étaient assurées par 168 pompiers dans 14 postes de garde qui ne s'occupaient jamais d'aide médicale urgente. Sous l'Agglo, on se contentait de 160 hommes, mais avec l'AMU cette fois. En septembre 1991, vu les problèmes d'effectifs, d'heures à récupérer, de congés non donnés, on a réduit les gardes de nuit à 134 pompiers. Chiffre encore impossible à tenir aujourd'hui!

Dans la nuit du 12 mars dernier, ils étaient 124 à veiller sur le million de Bruxellois endormis, 124 répartis inégalement à travers la ville, ce qui fait dire à d'aucuns que les Bruxellois ne sont pas égaux devant le feu. Si le feu avait pris à Uccle, cette nuit-là sept hommes étaient de garde, de quoi alimenter l'autopompe de ce poste, sans échelle puisque Uccle n'en a pas. S'il en avait fallu une, elle serait venue d'Anderlecht mais on aurait alors prié très fort pour qu'un incendie ne se déclare pas au même moment dans cette commune où il serait resté sept hommes pour assurer la sécurité incendie d'un périmètre qui couvre une bonne partie d'Uccle, de Forest, de Saint-Gilles et de Molenbeek, en plus d'Anderlecht même! Les secours auraient alors dû venir, soit de Delta, soit de la VUB.

Et ne me dites pas que je fais du catastrophisme comme vous l'avez affirmé à la télévision. Les chiffres montrent que le nombre et la gravité des accidents survenus aux pompiers depuis que vous êtes en charge du service, n'ont fait que croître de façon vertigineuse.

Sur Télé-Bruxelles, vous avez répondu par trois fois au pompier présent sur le plateau: «Avez-vous connaissance d'incidents?» Les chiffres sont là et ce ne sont pas des incidents mais des accidents.

Lorsque la scierie Schmidt a brûlé à Jette, les pompiers bruxellois furent incapables de réunir suffisamment de personnel pour venir à bout du feu; on dut faire appel aux services incendie de Zaventem et d'Asse. Vos beaux camions ont pu rester au garage: il n'y avait personne pour les faire fonctionner. Une seule pompe sans échelle restait disponible au boulevard Pacheco pour assurer la lutte contre le feu de Drogenbos à Sterrebeek, de Wemmel à Rhode-Saint-Genèse.

Faudra-t-il que l'Innovation brûle une seconde fois pour qu'enfin on s'aperçoive qu'il n'y a pas assez de pompiers à Bruxelles!

En novembre 1989, les pompiers pouvaient lire votre circulaire publicitaire où vous disiez qu'en 1974, il y avait 24 autopompes alors qu'en 1989, il n'y en avait plus que 12 et que vous alliez résoudre cet état de choses en en achetant! Ce que vous avez fait! Mais les pompiers savaient déjà que par manque d'effectif, on ne peut en utiliser que 10 à la fois!

Le cadre organique prévoyait 1 001 pompiers pour l'agglomération, mais il n'y en a déjà plus que 957 officiellement. Dans les faits, ils sont 768 à pouvoir partir au feu! Ces derniers

ont tous commencé l'année avec une centaine d'heures à récupérer et n'ont encore quasi rien pris de leurs congés... Ils sont 768, à condition qu'il n'y ait aucun départ, aucun décès — disons aucun accident —, aucun malade, et l'on sait déjà qu'il y en a.

A ce rythme-là, vous devrez bientôt fermer des PASI pour assurer le roulement du personnel. Vous m'avez dit, en janvier, que ce n'était pas vrai, que j'étais mal informé.

*(M. Béghin, Premier Vice-Président,  
remplace M. Pouillet, Président,  
au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Béghin, Eerste Ondervoorzitter,  
vervangt de heer Pouillet  
als Voorzitter)*

Depuis lors, vous avez admis devant la presse que cela allait être le cas. On fermera les postes de l'UCL et de Cité cet été.

Bien sûr, vous ne fermerez pas complètement ces postes en ce sens qu'il restera bien à l'UCL le service AMU — 2 ambulanciers —, voire un concierge, mais il sera impossible d'envoyer de ces postes, pendant un temps indéterminé, une équipe pour lutter contre le feu.

Vous dites que c'est déjà arrivé, que cela n'a pas posé de problème et qu'il n'y a pas eu d'accident. Il est faux qu'il n'y ait pas eu de problème. C'est arrivé une seule fois en 1987 à la suite des grèves et c'est miracle si cela n'a pas causé d'accident. Le nombre d'opérations et de sorties est aussi important en juillet et en août que durant les autres mois et la fluidité du trafic ne fait pas qu'une autopompe pourra partir avec trois hommes au lieu de cinq. Trois interventions simultanées nécessitent la participation de quinze pompiers, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de trafic.

Cependant, vous avez investi dans les nouveaux postes avancés. Là, organiquement, c'est deux cents pompiers qu'il vous faudra trouver. Vous m'avez répondu: «Ce n'est rien, on les fera fonctionner à mi-temps!» Vous ne les ferez pas fonctionner du tout puisque vous n'assurerez bientôt plus le fonctionnement de ceux qui existent et qu'il y aura une dizaine de départs naturels cette année. Dix hommes en moins, c'est deux autopompes en plus qui ne peuvent plus fonctionner.

Alors, on se demande ce que vous faites pendant ce temps-là. Malgré vos bonnes intentions en 1989, vous n'avez pas donné suite à une réserve de recrutement qu'avait entamée l'Agglomération. Malgré mes appels successifs, vous n'avez jamais organisé de campagne de recrutement ni même ouvert un crédit budgétaire pour l'engagement de personnel.

Aujourd'hui, les réserves de recrutement sont vides et, quoique vous m'avez encore une fois répondu le contraire, il faut bien un an et demi pour pouvoir engager un pompier!

Vous alliez lancer un appel de candidatures en avril 1992.

Cet appel a effectivement paru récemment au *Moniteur belge*. Si, comme la dernière fois, on reçoit un millier de réponses, il faudra attendre le mois de juin pour faire passer la visite médicale obligatoire par le seul médecin de corps. Ce médecin, aujourd'hui à la pension, n'est toujours pas remplacé. Les examens physiques pourront commencer en octobre, au rythme de quarante par jour; il faudra un mois et demi pour en venir à bout; en novembre et en décembre auront lieu les épreuves écrites et les interrogations orales. On sera en janvier 1993, il faudra alors organiser des examens linguistiques car

là non plus, vous n'êtes pas prêts à faire des concessions, et même si ce n'est plus obligatoire, les pompiers devront toujours passer cet examen. Il faudra établir un rapport de sélection qui devra être approuvé en Exécutif, renvoyé à l'administration qui devra répondre à toutes ces personnes. On sera très vite en mai. Compte tenu des temps de préavis, des congés payés, les premières recrues seront à la caserne en septembre 1993. Pourra, alors, commencer leur formation de pompier, d'une durée de six mois.

Et d'ici là? Qu'allons-nous faire? On n'en sait rien.

Deuxième aspect des choses, aux difficultés de récupération d'heures, s'ajoutent des injustices de traitement.

1. Sous prétexte qu'ils ont une prime de bilinguisme, on n'octroie pas aux pompiers de chèques-repas. Ce n'est pas avec leur deuxième langue qu'ils mangent, que je sache! Je ne vois donc pas le rapport.

2. Des services sociaux ont été mis en place, pas pour eux.

3. La révision barémique qui tentera un juste rééquilibrage entre les différents services va conduire, pour eux, à une amélioration minimale de 6 p.c.

4. Les arriérés de leur revalorisation de qualification ont été oubliés dans le budget 1992.

5. Ils sont parmi les quelques exceptions à n'avoir pas reçu un libre parcours STIB.

6. Et je ne parlerai même pas du sort des ACS de l'ex-Agglomération, je pense qu'il fera l'objet d'une intervention spéciale de ma part.

Les pompiers ont donc aujourd'hui des raisons, je dirais sociales, de se plaindre. D'autant que lorsqu'ils désirent vous rencontrer c'est entre deux portes et notre Ministre des Finances qui, aujourd'hui, a cru bon de déjà nous quitter, ne les a même pas reçus, il ne s'est pas déplacé.

Mais à tous ces problèmes, vous avez trouvé la solution miracle: un nouveau régime de travail. Or, vous savez très bien que toucher au régime de travail demandera de longs mois de négociations avec les représentations syndicales et que de ce côté-là, vous n'aurez pas de résultats en 1992. D'autant que par le régime nous passons au troisième malaise qui touche le corps des pompiers: l'utilisation du temps de travail.

Je pense que les pompiers forment le seul service public qui doit nettoyer ses locaux et son matériel quand il arrive au boulot: on n'a jamais vu un policier nettoyer son commissariat avant de l'ouvrir, ou un postier ses guichets.

Quiconque s'est penché sur le fonctionnement du corps des pompiers sait qu'un pompier a plus souvent un chiffon en main que la hache qui le symbolise.

Pendant ce temps-là, on ne trouve pas le temps d'organiser leur formation.

D'un côté, on a des pompiers qui ont un emploi du temps peu valorisant mais qui doivent rester à leur poste et de l'autre, un besoin de formation continue, notamment au niveau de l'aide médicale urgente, qu'on ne trouve pas le temps d'organiser. En aide médicale urgente la norme est de 60 heures pour les brevets. A l'heure actuelle la plupart des hommes n'ont pas reçu cette formation pourtant obligatoire. Légalement la plupart des ambulances de Bruxelles ne peuvent plus sortir. Que ferons-nous lorsqu'il faudra appliquer les normes européennes qui sont de 300 à 400 heures par homme, soit dix fois plus?

Or, les seules formations que vous envisagez sont des formations lourdes qui, pour être rentables, notamment au niveau des transports, vont devoir détourner du service actif un grand nombre de pompiers. On revient au problème des effectifs. Qui va répondre aux appels du feu si vous envoyez déjà 80 pompiers à Braine ou à Zaventem? C'est impossible à assumer.

A ces problèmes structurels, à ce malaise social, à cette espèce de borborygme, qui fait que plus rien ne peut s'organiser en définitive, vous avez ajouté le sabotage.

Vous avez commencé par ce fameux audit. Malgré les cinquante personnes de votre cabinet qui ne devraient s'occuper pour l'essentiel que de ce service, malgré la note de la CGSP de 1989, vous avez décidé de dépenser de l'argent pour un audit.

Cet audit aurait pu être l'objet d'une vaste opération d'amélioration de services. Pas du tout: il s'est déroulé dans un climat de suspicion où les responsables de ce travail ont eu des contacts vagues et peu dynamiques avec le personnel. Des résultats sont parus dans la presse alors qu'aucun pompier n'en avait pris connaissance. Et pour y lire quoi? Que les Bruxellois éprouvent un sentiment d'insécurité mais que celui-ci n'est pas lié au Service incendie. Parcourez la presse tous les jours, à moins que tous les journalistes n'aient appris l'audit par cœur, cela s'y trouve déjà!

On y apprend que le Bruxellois ne pense pas qu'un pompier gagne bien sa vie à l'exception peut-être du Secrétaire d'Etat, qu'il ne connaît pas son niveau de qualification, qu'il connaît mal le numéro d'appel du Service.

Sur seize pages du compte rendu que vous nous avez remis, vous avez présenté un document qui accorde six pages à des sondages, dont la seule conclusion est l'élaboration d'un film publicitaire pour le Service et d'une brochure explicative, cinq pages aux investissements à faire en matière d'infrastructure et, pour le reste, quelques lignes sur les problèmes d'organisation. Pas un mot sur le manque de personnel, sur les problèmes barémiques, sur le temps de travail. Mais il est fait mention de l'action du secrétaire d'Etat à quasi toutes les pages.

Un exemple: l'audit préconise de réutiliser le Home Ariane comme caserne des pompiers. En commission vous m'avez répondu que c'était impossible, que Molenbeek ne voulait pas en entendre parler. Et puis, comme pour tout justifier vous avez dit: «On a fui ce poste pour insalubrité et sa mauvaise situation; tout pousse à ne pas le réutiliser». On se demande, dans ce cas, pourquoi vous accordez crédit à l'audit, alors que vous qualifiez de stupide le seul élément que contrecarre votre politique.

Quant à la manière de procéder: sur les 900 pompiers, les enquêteurs n'en ont interrogé que 59, tous gradés! Quelle valeur peut-on accorder à un tel travail? D'autant que, depuis lors, vous ne cessez de retirer des compétences à ce «service exemplaire».

Quant au plan d'intervention, il y a 38 ingénieurs au Service incendie qui ne s'occupent que de prévention; depuis des années, ils collationnent des montagnes de renseignements qu'il suffisait de rassembler pour établir cette fameuse carte d'intervention que vous vouliez, pour la Région bruxelloise.

Au niveau industriel, les services du Ministre Grijp ont créé une cellule pour ce travail et à l'IBGE, on traite tout ce qui concerne l'environnement.

Evidemment, tous ces services sont débordés, particulièrement le service prévention. Le manque d'effectif en a fait une armée mexicaine de gens trop qualifiés pour les tâches

quotidiennes qui parviennent à leur service et on leur demande de traiter des dossiers secondaires qui, ailleurs, sont traités par des auxiliaires. Pendant ce temps-là, plutôt que d'organiser ce service et de rentabiliser l'investissement humain qu'il constitue, vous avez préféré payer à l'université flamande 60 millions pour faire cette étude, qui n'aurait rien coûté si elle avait été effectuée par vos services et qui, en outre, a exigé des pompiers qu'ils livrent les résultats de leurs années d'investigations... On grognerait à moins!

D'un côté on leur dit qu'il n'y a pas d'argent pour engager des pompiers, de l'autre on jette l'argent par les fenêtres. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Venons-en à l'aide médicale urgente. Vous allez imposer au service la régulation médicale du Service 100, alors que les pompiers sont persuadés de l'inutilité de cette mesure. Où est la concertation avec ce service?

Vous allez imposer la médicalisation du service alors que des expériences similaires, à Liège notamment, ont démontré l'impraticabilité de ce système. En outre, plutôt que de reprendre le partenaire d'une expérience bruxelloise relativement rentable, SOS Médecins, qui aidait gratuitement le Service 100, vous établissez des conventions coûteuses avec des organismes parallèles.

En janvier, on remet le Conseil de aide médicale urgente, le Cosamu, en activité; les universités s'y bousculent et depuis peu des hôpitaux privés, ainsi que les associations de généralistes; dans tout cela, le Service sera représenté par une seule personne... Mais par qui? Je vous le demande. Le médecin de corps? Lequel? L'idéal serait d'engager aujourd'hui deux médecins à mi-temps, ce qui leur permettrait de maintenir une activité professionnelle en relation avec les progrès technologiques, tout en assurant une présence dans le service. Qu'en est-il actuellement?

Là encore, je pense qu'il faudra revenir sur la question et je ne manquerai pas de le faire. Mais pour l'heure, qu'allons-nous répondre aux pompiers? Qu'allons-nous leur dire pour leur expliquer que l'Exécutif ne s'est pas soucié de leur devenir depuis deux ans et que l'on est, aujourd'hui, dans une situation inextricable?

Dernier dossier en date et non des moindres, alors que les exigences en matière linguistique auraient pu s'assouplir. Non seulement vous refusez de revoir la question, mais, bien plus, vous allez insinuer au sein des promotions un équilibre linguistique — vous allez jusqu'à la parité — qui, pendant dix ans, va pénaliser les francophones en poste pour qu'un nombre suffisant de néerlandophones fassent leurs armes et remplissent les conditions nécessaires pour accéder aux grades qui leur reviennent d'après l'équilibre que vous leur imposez. Pour des dizaines de francophones, c'est l'impossibilité de connaître une promotion avant leur pension.

En définitive: allez-vous donner au service les moyens d'accélérer la procédure de recrutement? Allez-vous demander un ajustement budgétaire pour remplir le cadre dans un premier temps, pour l'élargir ensuite lorsqu'on aura ouvert les nouveaux PASI?

Allez-vous octroyer aux pompiers les avantages sociaux qu'ils réclament, engager du personnel auxiliaire dont l'engagement peut être plus rapide et libérerait les hommes du feu des tâches n'exigeant pas leur qualification? Allez-vous répondre à leurs besoins précis en matière de formation? Et va-t-on enfin cesser de dilapider le budget dans des frais d'études et d'analyse que l'on pourrait confier à nos services?

En novembre, je disais que dans le budget 92 on a su dégager des fonds pour des matières dont nous n'avons pas la compétence, que cela s'était fait au détriment de nos agents qui ne voyaient pas leur conditions de travail améliorées. Et j'ai cité expressément les pompiers.

C'est ce choix qui fera que demain les pompiers seront dans la rue.

C'est ce choix, répété depuis deux ans, qui fait que vous ne pourrez pas les faire rentrer aussi rapidement dans leurs casernes. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo-Agalev.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Smal pour développer son interpellation jointe.

**M. Smal.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, après trois années d'existence de notre Région, le Service d'incendie — un service essentiel, qui ne peut jamais faire défaut à la population — connaît de sérieuses difficultés.

Certes, l'affaire n'est pas nouvelle. Si j'en crois le bulletin des *Questions et Réponses*, je constate que depuis 1990, les conseillers manifestent quelque inquiétude dans les domaines les plus divers, posant des questions fort précises au Secrétaire d'Etat compétent. Mais l'année 1992 est largement entamée et la situation ne semble pas devoir s'améliorer rapidement dans le bon sens. J'ai pu le constater lors des travaux de la Commission des Affaires intérieures, chargée des pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération.

Il s'agissait, notamment, d'examiner les résultats de l'audit des services d'incendie. Un audit vaut ce qu'il vaut et je sais que celui-ci est l'objet de réserves émanant du Corps des pompiers lui-même. Restent certaines constatations qui méritent examen, principalement dans le domaine de la sécurité.

Le central 100 est jugé obsolète et les liaisons radio des véhicules en intervention ne sont pas couplées à ce central. Je sais qu'il est prévu d'installer cette année une nouvelle centrale informatique 100 avec, pour la fin 1992, sa division téléphonique. C'est ce qu'a précisé M. Vic Anciaux lui-même et j'en prends bonne note.

Quant à l'informatisation de l'ensemble du système, la chose paraît moins sûre. Mais, les événements du mois de mars montrent que le problème est plus vaste et que, au-delà des aspects technologiques du dossier «incendie», c'est la gestion du personnel qui est en cause, situation qui, si elle persistait, aboutirait à démotiver des travailleurs dont le dévouement est loué par tous de même que le courage au fil de missions souvent périlleuses.

Dès 1989, l'Exécutif avait indiqué que son action au niveau de l'Agglomération reposerait sur deux pôles principaux: la propreté publique d'une part et, d'autre part, les services d'incendie et d'aide médicale urgente.

Juste vision des choses qui montrait bien toute l'importance prise par les services de secours dans une grande agglomération telle que Bruxelles.

Le texte en question détaillait les efforts qu'il convenait de faire afin de poursuivre ceux qui avaient été entrepris par l'Agglomération dont le personnel et les biens, étaient transférés à la Région.

Car, si l'on peut formuler des critiques à l'égard de la défunte Agglomération, il faut convenir que c'est de son installation que date une véritable politique en matière d'incendie.

Jusque-là, l'organisation du combat contre le feu — et sa prévention — étaient fragmentaires, laissées aux communes

qui manquaient des moyens nécessaires, principalement en ce qui concerne la liaison entre les différents corps.

L'Agglomération organisa donc un corps de pompiers unique et performant. Elle épargna des postes avancés de manière à diminuer le temps d'intervention. Bien des fois, les pompiers de l'Agglomération, appelés en renfort dans la périphérie, arrivèrent sur place avant les équipes locales. Sur le plan social, je rappelle que l'Agglomération a réduit de quatre-vingt-quatre à trente-huit heures semaine les prestations du personnel.

Dans sa lettre ouverte du 4 mars à M. le Secrétaire d'Etat Vic Anciaux, la CGSP/ACOD, soutenue par le Front commun syndical élargi, rappelle justement que le seul critère qui doit compter ici est celui de la compétence professionnelle, «ce qui d'ailleurs a été reconnu par toutes les forces politiques qui présidaient, en 1987, aux destinées de l'Agglomération»; une compétence professionnelle, et, ajouterais-je, un dévouement total dans l'accomplissement d'une tâche ingrate, deux qualités reconnues par le public bruxellois, qui a toujours gratifié les pompiers d'une image favorable.

Or, il apparaît clairement que l'ensemble de cette profession est découragée pour des raisons qui tiennent aux conditions d'exercice du métier et à la place qui est faite, dans le domaine social, à ceux qui le servent.

La CGSP et sa consœur néerlandophone, l'ACOD, reprochent beaucoup de choses à M. le Secrétaire d'Etat. Elles ont pris l'initiative d'une lettre ouverte qui a relancé un débat, ancien déjà, mais dont le mérite est d'avoir porté le dossier devant l'opinion publique.

Les critiques sont nombreuses: manque de personnel, suppression envisagée de postes avancés, exclusion des pompiers des avantages sociaux accordés aux autres secteurs de la Région, concession au secteur privé — pas forcément compétent en la matière — de tâches essentielles «parfaitement assurées jusqu'ici par le Service d'incendie», selon les syndicats.

Enfin — et ici, je veux être très clair —, il serait inadmissible que des considérations autres que la sécurité des citoyens soient prises en compte dans cette affaire. Si la politique communautaire et le respect de la diversité culturelle ont leurs exigences légitimes, elle ne peuvent prévaloir sur la vie des gens.

Selon la CGSP/ACOD, le système d'aide médicale urgente assuré par les pompiers serait organisé — ou désorganisé — en fonction de critères linguistiques. Pour les deux syndicats de pompiers, le système imaginé entraîne des retards dans l'envoi des secours. Cette perspective laisse perplexe; c'est le moins qu'on puisse dire. Je ne veux pas me prononcer ici sur l'aspect technique de cette accusation mais je prétends qu'il doit y être répondu rapidement et sans aucune équivoque. Ce que je puis dire, c'est qu'il apparaît que certaines tâches spécifiques au Service 100 seront confiées à des médecins qui ne sont pas spécialistes de l'urgence.

A cet égard, et après m'être informé sur ce point précis, je retiens que l'Aide médicale urgente comprendra bien deux organismes — le *Vlaamse Wachdienst* pour les patients néerlandophones et l'Office d'entraide médicale pour les francophones — mais qu'un seul médecin, parfaitement bilingue, sera de garde au Central 100 vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les deux organismes précités auront pour tâche de vérifier les connaissances linguistiques des médecins.

Il est permis de se demander selon quels critères et pourquoi il est nécessaire de commettre deux organismes à cette

tâche. Sont-ils vraiment représentatifs de ce qu'il y a de plus efficace, comme l'était SOS Médecins, éliminé du système malgré sa solide expérience de l'Aide médicale urgente? Qu'il s'agisse d'un médecin ou d'un pompier spécialisé, celui qui reçoit l'appel à l'aide doit déterminer en quelques secondes la nature des secours à envoyer. Serait-ce le cas avec les deux organismes précités? Je voudrais avoir l'assurance que l'élimination de SOS Médecins n'est pas la conséquence de la volonté d'introduire le *Vlaamse Wachdienst* dans le système.

Nous avons appris que M. le Secrétaire d'Etat Vic Anciaux, prié de s'expliquer par une lettre du 17 mars envoyée par M. le Ministre-Président, s'était exécuté le 19 mars. Nous savons, depuis lors, que vingt ou vingt-cinq pompiers seront engagés et entreront en service en décembre. Ils remplaceront les hommes ayant quitté le service en 1991 et 1992. Résultat peu probant.

Au cours des trois dernières années, quarante départs ont été enregistrés. Aucun budget n'est prévu pour combler ces vides. Nous pensons que tout le problème doit être revu lors de l'élaboration du plan de sécurité pour la Région de Bruxelles-Capitale notamment, élaboré par la VUB et l'ASBL *Mens en Ruimte*, société privée, extérieure au corps des pompiers qui compte pourtant trente ingénieurs. Ce serait l'occasion de fixer le nombre nécessaire d'agents opérationnels, de même que celui des postes avancés. Ce dernier point est capital. De nouvelles implantations de postes avancés dépend la rapidité d'intervention. Sans amélioration dans ce domaine, l'arrivée rapide des secours sera très problématique en 1995. Nous préconisons de rencontrer les revendications sociales du personnel et de tenir compte, lors des recrutements, de la spécificité du corps des pompiers. L'utilité de recourir au SPR, prévue par la loi, peut, à cet égard, être mise en doute. Enfin, les promotions dans le cadre existant devraient satisfaire à l'équité et à la réalité culturelle et sociale de la Région de Bruxelles-Capitale.

(M. Poulet, Président, reprend la présidence du Conseil)

(De heer Poulet, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op)

Nous devons faire en sorte que le débat d'aujourd'hui mène à l'amélioration d'un état de choses insatisfaisant dont il faudra bien revoir les incidences budgétaires puisque M. le Secrétaire d'Etat assure qu'il manque de moyens et affirme qu'il en assume toute la responsabilité.

Les recettes sont limitées. Il faut rembourser des dettes et ce n'est donc pas cette année ni l'an prochain que le cadre jugé nécessaire de 1001 pompiers sera constitué.

M. le Secrétaire d'Etat peut-il néanmoins m'assurer que des mesures seront prises pour bien apprécier les revendications du personnel — en finir avec le régime du stagiaire perpétuel, notamment —, pour tenter de supprimer ou d'atténuer son désarroi réel et aussi pour faire en sorte — c'est l'objet de mon intervention — qu'aucune considération, qu'elle soit de nature communautaire, technique, administrative, voire personnelle, ne prévaudra lorsque la sécurité, la santé et la vie de nos concitoyens sont en cause? (*Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à M. Paternoster pour développer son interpellation jointe.

M. Paternoster. — Monsieur le Président, vous avez, monsieur le Secrétaire d'Etat, tout comme nous, pris connaissance de la lettre ouverte qui vous a été adressée par la CGSP — Région de Bruxelles, secteur AIR-concernant la détérioration

des conditions de travail et le démantèlement du service public au sein du service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale.

Des membres du groupe PS et moi-même sommes déjà intervenus à plusieurs reprises à cette tribune et également lors des réunions de commission pour attirer votre attention sur les problèmes du personnel, de matériel, des postes avancés, de la privatisation, ... au sein de ce service.

Cette lettre ouverte est le résultat d'un malaise qui a débuté bien avant la mise en place de notre Conseil en juillet 1989. Le climat s'est dégradé dangereusement, tant au point de vue opérationnel qu'au niveau social, depuis que l'on a eu connaissance de l'audit du service d'incendie et d'une étude préliminaire portant sur la coopération du médecin généraliste aux soins médicaux d'urgence à domicile dans notre Région.

Les organisations syndicales représentatives du personnel, et plus particulièrement la CGSP espéraient que la création de notre Région à part entière allait redresser un secteur public qui joue un grand rôle dans la sécurité des Bruxellois mais aussi qui rassure les investisseurs économiques qui font la prospérité de Bruxelles.

Elles sont déçues, elles ne comprennent pas, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que vous ne puissiez pas être l'initiateur pour l'élaboration d'un plan pluriannuel de redressement du Service d'Incendie.

Elles croient fermement que si vous avez la volonté politique, une grande partie des problèmes pourraient être résolus à terme.

Parcourons rapidement cette lettre ouverte, car tout n'est pas négatif:

1. Elle a d'abord le mérite d'attirer l'attention de toutes les autorités politiques, y compris notre conseil, sur les problèmes. Du débat qui a lieu ici aujourd'hui, doivent nécessairement déboucher des mesures positives.

2. Elle souligne l'effort important qui a été fait en ce qui concerne l'acquisition du matériel roulant. Vous pourriez, Monsieur le Secrétaire d'Etat, communiquer aux organisations syndicales votre programme de remplacement jusqu'en 1995.

3. Elle attire notre attention sur l'important déficit en personnel qui pourrait mettre en péril le niveau opérationnel du service. L'audit le souligne aussi.

Dans le cadre du budget de 1993 ne pourrions-nous pas entreprendre une action similaire à ce que nous avons fait en faveur des polices communales? C'est une piste de réflexion à explorer!

C'est avec satisfaction que nous avons constaté que le *Moniteur belge* du 28 mars dernier comportait des Avis officiels du Secrétariat permanent de recrutement du Personnel de l'Etat pour le recrutement:

a) d'officiers, masculins et féminins d'expression néerlandaise;

b) de sapeurs-pompiers, masculins et féminins, d'expression néerlandaise;

c) de sapeurs-pompiers, masculins et féminins, d'expression française.

Laissez-nous vous féliciter d'avoir ouvert ce recrutement aux deux sexes. Nous posons cependant une question, les locaux du service permettent-ils cette cohabitation? Si ce n'était pas le cas, nous vous demandons d'entreprendre les travaux nécessaires de toute urgence. Nous ne voudrions pas que

la non-conformité des locaux soit une raison pour le non-engagement de personnel féminin!

La parution de ces avis officiels suscitent d'autres questions:

a) avons-nous un déficit d'officiers d'expression néerlandaise dans le cadre actuel?

b) n'allons-nous pas tomber dans le même problème que connaissent les polices communales en matière de recrutement par le fait des exigences trop poussées du bilinguisme?

De plus, ne va-t-on pas soulever un problème qui n'en était pas un jusqu'à présent? La représentation de nos deux communautés était assurée, respect mutuel et convivialité étaient les règles des relations de service et personnelles.

Bref, la paix linguistique était assurée.

Nous croyons que le seul critère qui doit compter au recrutement est celui de la compétence professionnelle. C'est le souhait de tous ceux qui veulent un service d'incendie digne de la future capitale de l'Europe.

4. Elle soulève le délicat problème des postes avancés encore en fonctionnement et de ceux à remettre en activité ou à créer nouvellement. La problématique est importante, elle doit réduire au minimum le temps qui se situe entre l'appel et le début de l'intervention des pompiers.

Les exemples des postes à créer à Saint-Gilles et à Neder-over-Heembeek sont frappants! Si nous vous avons bien compris en séance de commission, le retard pour leur réalisation résulte de l'attitude immobile d'administrations conservatrices. Réveillez les dormeurs, Monsieur le Secrétaire d'Etat! Plus précisément en ce qui concerne celui de Neder-over-Heembeek, un Conseiller communal de Bruxelles vous a proposé un autre endroit qui semble mieux situé qu'un terrain annexe de l'Hôpital militaire que vous proposiez et que le département administratif du Ministère de la Défense nationale semble vous refuser!

Le Conseiller communal de Bruxelles vous propose un terrain à l'angle de la chaussée de Vilvorde et l'avenue des Croix de Guerre appartenant à la Ville de Bruxelles et situé tout près des importants dépôts des sociétés pétrolières existantes le long du canal.

Avez-vous examiné cette proposition?

5. Elle craint la privatisation de l'Aide médicale urgente. En commission, vous nous avez répondu négativement à cette question; je voudrais que vous nous le confirmiez.

En conclusion, nous croyons, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que le dialogue syndical le plus approfondi avec les organisations représentatives du personnel doit pouvoir aplanir beaucoup de malentendus et les revendications quantitatives comme chèques-repas, primes de productivité, services sociaux, libres parcours STIB, pourront rapidement être rencontrées.

Reste le difficile problème du déficit en personnel qui mérite toute notre attention. Là aussi, la négociation syndicale devrait préciser l'effort budgétaire pour les années 1993 et 1994. Cet effort budgétaire devra être une des priorités de notre Assemblée lors de l'examen desdits budgets. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. de Marcken de Merken.

**M. de Marcken de Merken.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, au nom du groupe PSC, j'interviendrai très brièvement dans ce débat, beaucoup de nos préoccupations ayant déjà été évoquées par nos collègues.

Personne ne le contestera: un malaise important existe actuellement au sein du corps des pompiers et du personnel de l'aide médicale urgente. Ce malaise est d'autant plus préoccupant qu'il touche un service public qui accomplit une tâche essentielle pour la population: le maintien de sa sécurité, de sa santé, de sa vie.

Les causes de ce malaise sont probablement multiples mais il importe d'y remédier. Pour ce faire, il est impératif qu'un dialogue constructif soit rétabli entre le personnel concerné et le Secrétaire d'Etat compétent. Ce n'est pas en restant chacun dans son coin et en s'adressant par voie de presse un certain nombre de communiqués et de mises au point que la situation pourra évoluer favorablement.

Les problèmes existants apparaissent nombreux et divers: rumeurs de privatisation, manque de personnel, suppression de postes avancés, non-octroi de certains avantages accordés aux autres fonctionnaires de la Région, réorganisation du service d'aide médicale urgente, interférence de considérations communautaires dans le cadre des promotions, etc.

Nous avons noté avec satisfaction que le Secrétaire d'Etat a démenti, en commission, l'existence d'une quelconque projet de privatisation. Toutefois, le manque de personnel conjugué aux difficultés budgétaires avancées par le Secrétaire d'Etat doit aussi nous interpeller. On ne peut en effet oublier que la taxe PSU est également prélevée en vue de faire face aux besoins régionaux en matière d'aide médicale urgente et de lutte contre l'incendie, ce qui, peut-être, n'a pas été suffisamment expliqué à nos concitoyens.

Ces deux éléments, manque de personnel et difficultés budgétaires, conduisent le groupe PSC à s'interroger sur la nécessité de réfléchir à des formules nouvelles permettant de contourner ces difficultés.

A l'instar de ce qui se pratique dans d'autres grandes villes, ne pourrait-on envisager, sous des formes et conditions qu'il conviendrait de déterminer avec précision, le recours à des pompiers volontaires? Une collaboration avec les entreprises dont certains membres bénéficient déjà d'une formation spécifique en la matière, pourrait être ainsi envisagée. Ces personnes pourraient ponctuellement épauler les membres du corps des sapeurs-pompiers qui, cela va sans dire, garderaient la maîtrise de toutes les opérations à mener. Ces membres du personnel des entreprises sises dans la Région bruxelloise pourraient aussi, nous semble-t-il, sur base volontaire, constituer une réserve d'intervention en cas de sinistre survenant à proximité de leur domicile, étant entendu que des indemnités leur seraient versées.

Il serait intéressant d'établir un contact avec les représentants des milieux économiques bruxellois — je suppose que vous êtes d'accord avec cette phrase — afin de déterminer les possibilités d'établir une telle coopération.

Cela pourrait aussi permettre de maintenir un certain nombre de postes avancés dont on semble envisager la suppression durant une partie de l'année.

M. le Secrétaire d'Etat pourrait-il nous préciser la liste actuelle des postes menacés, le nombre d'interventions réalisées par ces postes au cours de l'année écoulée, les périodes de l'année durant lesquelles ces postes seraient fermés?



Je souhaiterais également que, dans le cadre de cette problématique, l'on soit attentif à la localisation et à l'environnement du poste concerné. Très concrètement, il serait irresponsable, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de vouloir fermer, même partiellement, un poste se trouvant à proximité d'une grande infrastructure hospitalière.

Je me dois également d'évoquer la situation du personnel. Celui-ci se plaint que certains avantages octroyés aux autres fonctionnaires de la Région ne leur sont pas accordés.

Il leur est répondu que leur statut pécuniaire est en fait déjà plus favorable que celui des autres fonctionnaires régionaux. C'est exact mais on ne peut oublier que ce statut plus avantageux leur a été accordé compte tenu du caractère particulier de leur mission. Ne pas leur accorder les mêmes avantages qu'aux autres fonctionnaires régionaux revient donc à réduire cet avantage salarial et, partant, à dévaluer la spécificité de leur mission, ce que, j'en suis convaincu, l'Exécutif ne souhaite pas.

M. le Secrétaire d'Etat pourrait-il à ce sujet nous communiquer le budget supplémentaire nécessaire pour accorder au personnel du service d'incendie et d'aide médicale urgente les mêmes avantages que ceux accordés aux autres fonctionnaires de la Région?

Je rappelle aussi que la déclaration de l'Exécutif mentionne que «compte tenu des spécificités du métier (pompiers) au sein d'une grande ville internationale, une formation permanente et approfondie sera au plus vite élaborée».

Le Secrétaire d'Etat pourrait-il nous informer de la politique de formation qui a été mise sur pied à ce jour?

Par ailleurs, vous avez entendu, Monsieur le Secrétaire d'Etat, mettre sur pied une nouvelle organisation du service d'aide médicale urgente. Cette réorganisation a suscité des réactions pour le moins mitigées de la part de certains. Nous ne souhaitons pas, quant à nous, faire de procès d'intention. Vous avez voulu réorganiser le service. C'est votre responsabilité. Mais que les choses soient claires: pour le PSC, ce qui compte, c'est l'efficacité du service offert à nos concitoyens. Nous vous demandons donc de procéder, un an après l'entrée en vigueur de ce nouveau système, à son évaluation objective, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, et donc d'accepter, le cas échéant, de remettre en cause la formule que vous avez préconisée.

Le dernier point que je voudrais aborder est celui des promotions. Des dispositions précises existent en la matière et elles doivent bien évidemment être respectées. Mais il est clair que, sous la réserve que je viens de formuler, seuls des critères de compétence doivent prévaloir dans le choix des promotions à octroyer. Il y va, en effet, de la sécurité et de la santé de nos concitoyens. Le groupe PSC attend sur ce point, Monsieur le Ministre, un engagement ferme de votre part. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Simonet.

**M. Simonet.** — Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de rendre un vibrant hommage aux représentants du corps des pompiers qui sont dans cette salle, parce que, pour être encore présents à 17 heures et ce depuis le début de la séance du matin, il faut une bonne dose de conscience professionnelle... et de masochisme.

Incontestablement, le secrétaire d'Etat Anciaux porte une lourde part de responsabilité dans la dégradation, voire le pourrissement, des relations entre les services d'incendie et leur autorité de tutelle. Comment expliquer autrement par

exemple, le fait que vous vous soyez dérobé au débat lors d'une séance précédente, le 13 mars 1992? J'avais à l'époque — M. Duponcelle également — posé une question orale. M. Grijp a répondu qu'en matière de chèques-repas et de libre parcours STIB, votre Exécutif n'entendait faire aucun effort en faveur de ce corps d'élite qu'est celui des pompiers bruxellois. Que c'était «non» pour les chèques-repas. Que c'était non pour le libre parcours STIB.

Je m'étonne de ce manque d'esprit d'ouverture, de dialogue, à moins que vous puissiez nous affirmer dans votre réponse que M. Grijp s'est exprimé en son nom personnel et pas en votre nom. Le moins que l'on puisse dire — et certains y ont fait allusion — c'est que, dans le contentieux qui existe entre l'Exécutif — en particulier le Secrétaire d'Etat responsable — et les pompiers de Bruxelles, les casseroles — si j'ose dire — s'accrochent en toujours plus grand nombre à la queue de l'Exécutif.

Dans le dossier du plan de gestion et de sécurité pour la Région bruxelloise, il semble que le commandant du corps des pompiers vous ait indiqué sa préférence pour une offre d'un montant de 60 millions alors que les deux autres offres qui se trouvaient sur la table tournaient autour d'un montant approximatif de 10 millions. Six fois plus. Ce n'est pas rien!

Alors que vous parlez de rigueur budgétaire, vous me permettez de vous demander d'expliquer devant notre Assemblée les raisons de ce choix, surtout, si, comme on le dit parfois ou comme on a pu le lire dans la presse, le directeur de la société qui a fait ladite offre de 60 millions — d'autres intervenants ont déjà parlé de cet organisme — est l'ancien chef de cabinet d'un de vos collègues, M. Valkeniers, ancien Secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise. Le groupe PRL attend donc des éclaircissements sur cette question.

Un bref mot également car il me paraît révélateur de la détérioration du climat au sein du corps des pompiers de Bruxelles, à propos de ce que l'on nomme l'«affaire Van Gompel». Je sais bien qu'à l'heure actuelle l'instruction au niveau du Comité supérieur de contrôle est en cours et que nous n'avons pas véritablement d'éléments, mais la presse s'est déjà largement fait l'écho de cette affaire. Sans vouloir empiéter sur les compétences d'autres instances, il semble que cette question concerne un certain nombre de dossiers de prévention incendie qui seraient passés d'un avis défavorable à un avis favorable suite à une intervention personnelle du commandant du corps des pompiers.

**M. Moureaux.** — (Inaudible.)

**M. Simonet.** — Monsieur Moureaux, cela a été déclaré dans la presse. Il me semble que le Secrétaire d'Etat peut s'expliquer sur des déclarations parues dans la presse. Ce sont des officiers du corps des pompiers qui ont été interrogés par le Comité supérieur de contrôle.

**M. André.** — Monsieur Moureaux, M. Simonet n'émet aucune accusation. Il demande simplement au Secrétaire d'Etat de s'expliquer au sujet d'informations parues dans la presse. Je crois que vous avez mal compris.

**M. Simonet.** — Exactement! Un certain nombre d'officiers qui ont été entendus dans le cadre de cette affaire par le Comité supérieur de contrôle, font aujourd'hui l'objet — ce n'est pas moi qui parle, ce sont ces officiers qui se sont confiés à la presse — de vexations, de brimades systématiques quotidiennes au sein de leur corps. Comment le Secrétaire d'Etat envisage-t-il d'intervenir dans cette affaire qui, même si elle n'en est pas

encore au stade d'une décision définitive, empoisonne littéralement la vie au sein du service d'incendie?

Venons-en aux problèmes qui, de façon plus fondamentale, ont suscité les interpellations de ce jour et la grogne des pompiers bruxellois. La revendication primordiale des pompiers est le recrutement à moyen terme — et même à court terme — de personnel supplémentaire. Nous voudrions tout d'abord rendre hommage au sang-froid et au sens des réalités des représentants syndicaux — ce sont les libéraux qui doivent le faire! — qui, de façon très sage, ont annoncé qu'ils ne brandiraient pas dans leurs revendications la menace d'une grève, de façon à ne pas mettre en péril la sécurité des Bruxellois. Nous voudrions saluer ce réalisme de la part du corps des pompiers.

Comme vous le savez, le cadre du corps des pompiers devrait comprendre plus de 1 000 personnes. On trouve aujourd'hui 950 pompiers théoriquement en fonction, mais seuls 750 travailleurs sont apparemment opérationnels en raison des mises en disponibilité, des prépensions et des congés de maladie. Des promesses ont été formulées par vous-même, Monsieur Anciaux. Je suppose que vous nous en parlerez. M. Paternoster s'est fait l'écho d'un avis publié au *Moniteur* du 28 mars. Vous promettiez d'engager 20 nouveaux travailleurs en 1992 et 50 en 1993. Hélas! à l'heure actuelle, indépendamment de cette publication au *Moniteur*, ce ne sont que des promesses. Nous voudrions avoir nos apaisements quant au fait que les recrutements seront opérés. Ce que nous vous demandons donc aujourd'hui, c'est un engagement solennel et public en ce sens. Les syndicats ont d'ailleurs formulé une revendication dans le même sens puisqu'ils attendent toujours un engagement écrit de la part de l'Exécutif. Il est particulièrement prudent de réclamer des engagements écrits lorsque l'on sait que, depuis 1989, 16 pompiers seulement ont été engagés, ce qui ne permet même pas de combler les départs naturels. Il est inacceptable, selon nous, qu'il y ait un tel manque de volonté politique de remplir le cadre et que le Secrétaire d'Etat se retranche derrière des motivations budgétaires purement dilatoires à nos yeux dès lors que ce qui est en cause ici, c'est l'intérêt général, la sécurité des Bruxellois. Nous savons aussi que l'attentisme actuel de l'Exécutif se justifie d'autant moins que les procédures d'engagement que M. Duponcelle a rappelées sont particulièrement longues et qu'il semblerait qu'il y ait un grand nombre de candidats pompiers qui se pressent aux portes du service d'incendie.

Par ailleurs, depuis votre entrée en fonction — et c'est la raison pour laquelle nous considérons que les raisons budgétaires invoquées sont parfois dilatoires — vous n'avez pas ménagé les investissements en matériel au point qu'aujourd'hui — et M. Duponcelle y a fait allusion — il y a davantage de véhicules flambant neufs en attente dans les arsenaux que de chauffeurs pour les conduire. Et que dire — puisqu'il en a déjà été question — des études et des audits que vous financez, cette fois, complaisamment?

Aujourd'hui, les pompiers bruxellois sont accablés d'heures supplémentaires. Cela représente un réel problème au niveau de la sécurité. Parallèlement à une augmentation du nombre de leurs missions — cela a déjà été rappelé — nos pompiers ne peuvent même plus prendre leurs heures de récupération. C'est au point qu'aujourd'hui, si plusieurs incendies se déclaraient simultanément dans l'agglomération de Bruxelles, les travailleurs du feu ne seraient plus assez nombreux pour être remplacés toutes les quatre heures, mesure indispensable si l'on veut éviter l'épuisement des hommes. Les pompiers sont à ce point exténués — et ils s'en sont ouverts dans leurs revendications — que les accidents du travail ont, semble-t-il, triplé en l'espace de dix ans.

Qu'avez-vous fait en tant que Secrétaire d'Etat depuis plus de deux ans alors que vous avez vous-même reconnu la à l'époque la pénurie de personnel? Auriez-vous donc changé d'avis face à ce problème?

M Duponcelle a rappelé tout à l'heure l'incendie d'un dépôt de bois à Jette auquel les seuls pompiers bruxellois ont été incapables de faire face puisqu'ils n'étaient pas en nombre. Si vous n'agissez pas d'urgence, nous craignons que des incidents graves ne se produisent demain. Nous ne considérons pas que ce soit là une contribution à l'image de marque d'une ville, d'une Région que se veut la capitale de l'Europe. Il est vrai, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que vous n'aimez pas beaucoup les eurocrates. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en parler dans cette Assemblée, voici quelque temps.

Je ne reviendrai pas non plus sur la conception que vous vous faites, semble-t-il, de l'équilibre linguistique au sein du corps des pompiers. D'autres que moi ont déjà souligné les discriminations scandaleuses dont sont victimes et le seront vraisemblablement de plus en plus souvent les francophones au sein du corps des pompiers.

Le seul souhait que je formule en conclusion au nom du groupe PRL, est le suivant: compte tenu de l'absence de volonté politique, d'un certain laxisme au niveau du traitement des problèmes — je n'ose parler comme M. Duponcelle, de sabotage — j'espère ne pas devoir vous imaginer demain tel un Néron ménapien modulant sur votre lyre un chant patriotique flamand pendant que Bruxelles flamberait! (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Anciaux, Staatssecretaris.

**De heer Anciaux,** Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, voorafgaandelijk wil ik even de moeilijke omstandigheden die zich hebben voorgedaan tijdens de vorige Hoofdstedelijke raadszitting verklaren. Sommigen dachten dat ik met vakantie was, anderen dat ik ziek was en nog anderen dat ik mijn verantwoordelijkheid trachtte te ontvluchten door afwezig te blijven. Medische redenen dwongen mij een week rust te nemen en ik had mijn collega aan wie ik toegevoegd ben, de Minister van Financiën en Openbaar Ambt, hiervan verwittigd. Toevallige omstandigheden hebben echter meegebracht dat ook hij niet aanwezig kon zijn tijdens de openbare vergadering. Ik vraag u mij te willen verontschuldigen voor deze spijtige omstandigheden. In het vervolg zal ik de Voorzitter van de Raad persoonlijk verwittigen wanneer ik niet aanwezig kan zijn.

Ik heb bijna 27 jaar parlementair mandaat achter de rug en ik weet dus goed wat het betekent in de oppositie te zijn en wat het is tot de meerderheid te behoren. Ik begrijp dus goed dat een oppositie haar rol moet spelen en wel degelijk harde vragen mag stellen. Ik ben dan ook blij met de interpellaties die hier hebben plaatsgehad omdat zij mij de gelegenheid geven een aantal zaken op punt te stellen.

Ik zal echter in herhaling vallen, want een aantal klachten die hier zijn geuit heb ik reeds besproken met de syndicaten. Deze besprekingen werden in 't lang en in 't breed in de pers uitgesponnen. Zij zijn nu achterhaald. Blijkbaar stellen sommige leden van de Hoofdstedelijke Raad hun interpellatie samen door brieven van de syndicaten voor te lezen.

Il appert des interpellations des orateurs que chacun d'entre eux attache à sa façon une grande importance au bon fonctionnement des services d'incendie. Il est à noter à juste titre que le malaise qui règne au sein du service d'incendie ne

date pas d'hier. En effet, il existait déjà lorsque ce Conseil fut installé alors que tous les espoirs étaient fixés sur les nouveaux organes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mijnheer Simonet, het gaat dus niet op mij als zondebok te beschouwen en de verantwoordelijkheid voor de aftakeling in de diensten alleen bij mij te leggen.

Allereerst vermeld ik dat ik niet zal antwoorden op de vragen gesteld in verband met het Hoog Comité van Toezicht. Dat sommige officieren het voorwerp zouden zijn van discriminatie en van pesterijen heb ik laten onderzoeken. Ik heb dit niet kunnen vaststellen. Ik heb ook die officieren persoonlijk ondervraagd en zij hebben dat niet bevestigd. Verder gaat het Hoog Comité van Toezicht zijn gang. Dat is een gerechtelijke instantie en ik wens daar niet tussenbeide te komen.

Dès mon entrée en fonction, j'ai eu l'ambition sur base des structures et des moyens dont disposait le service d'incendie, d'en faire le meilleur corps de sapeurs-pompiers d'Europe. C'est évidemment un travail de longue haleine qui ne se déroule pas toujours comme je le souhaiterais.

Sedert de installatie van de Hoofdstedelijke Raad heb ik mijn verantwoordelijkheid op mij genomen. Een redelijk groot aantal van de eisen die reeds jaren werden gesteld in de brandweerdienst, heb ik opgelost. Ik som er een paar op.

De zondag- en nachtvergoedingen waarop de brandweerblieden recht hebben, werden met 25 pct. verhoogd en ook toegekend aan de officieren.

De barema's voor de industriële ingenieurs werden opnieuw berekend, zelfs op een betere manier dan gevraagd door de syndicaten. De diplomatoeslagen, waarop zij door een beslissing van de Agglomeratieraad recht hadden vanaf 1973, werden uitbetaald met retroactiviteit gedurende vijf jaar en er werd eveneens een beslissing genomen over de retroactiviteit tot 1973. De daarvoor nodige 33 miljoen zijn opgenomen in het budget voor 1992 en kunnen tijdens de eerstvolgende maanden worden uitbetaald. Ook de moeilijkheden in verband met arbeidsongevallen werden geregeld.

En ce qui concerne le manque de personnel, je voudrais attirer l'attention des honorables membres sur l'évolution du cadre opérationnel.

L'effectif comptait 888 agents en 1987 et 928 en 1988. Au début de la présente législature, 952 agents étaient opérationnels; ce nombre s'élevait à 972 en 1990, chiffre jamais égalé depuis. Actuellement, il est de 941. Le nombre d'administratifs est passé de 49 en 1989 à 70 en 1992. Nous savons que le cadre est fixé à 1 001 personnes.

En ce qui me concerne, je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, je suis convaincu que pour le bon fonctionnement du service, nous devons compléter ce cadre au plus tôt, compte tenu des circonstances et des horaires de travail actuels, d'autant plus que les jours de congé ont augmenté et que ceux-ci sont évidemment pris pendant l'été.

En outre, il me semble aussi que les absences pour motifs de santé ont augmenté.

Si nous n'avons pas encore pu compléter le cadre, Monsieur le Président, Chers Collègues, c'est principalement pour des raisons tant pratiques que budgétaires. Fin 1990, après l'engagement de 14 nouveaux sapeurs-pompiers, dont 12 francophones et 2 néerlandophones, la réserve de recrutement était épuisée. De la sorte, nous n'avons pu procéder au remplacement des 19 départs naturels en 1991. Pourquoi? Vu l'article 56 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, les recrutements de personnel dépen-

dant de l'Exécutif doivent s'effectuer par la voie du secrétariat permanent de recrutement. M. Smal regrette cette procédure, mais nous avons coutume de respecter les lois. *Dura lex, sed lex.* La mise en œuvre de la procédure d'examens en vue de la constitution d'une réserve de recrutement a été retardée, d'une part, en raison du changement de statut du service d'incendie en para-régional qui n'est entré en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 1992 et, d'autre part, à cause des négociations pénibles et fastidieuses avec le Secrétariat permanent de Recrutement, surtout pour ce qui concerne la procédure à suivre et les modalités d'organisation des examens. Ce n'est que fin février 1992 qu'un accord a été obtenu.

De oproep voor het aanleggen van een wervingsreserve voor officieren en brandweermannen verscheen in het *Belgisch Staatsblad* van 28 en van 31 maart 1992. De inschrijvingen dienen te gebeuren vóór 24 april. Begin mei kan de eerste proef van het toelatingsexamen worden afgelegd.

De hele examenprocedure voorziet vijf stappen. Deze reeks proeven zal tegen einde oktober, ten laatste begin november, zijn afgerond, in afspraak met het Vast Wervingssecretariaat, dat speciaal rekening zal houden met de versnelde procedure die dient te worden gevolgd. Ten laatste begin november zullen de proeven zijn afgerond, zodat de eerste daadwerkelijke indiensttredingen rond december 1992 zullen gebeuren.

Zoals de heer Paternoster opmerkte, is de oproep gericht tot mannen en vrouwen, zoals trouwens door de wet wordt voorgeschreven. In de praktijk echter blijken meestal weinig vrouwen voor een dergelijke job te zijn geïnteresseerd. In ieder geval, indien vrouwen zouden worden aangeworven, is de dienst daarvoor nu reeds uitgerust. Wat de oproep voor officieren betreft, zal de publikatie in het *Belgisch Staatsblad* van 31 maart 1992 u kunnen geruststellen. Totaal buiten mijn wil om is de publikatie in twee fasen gebeurd, zodat de oproeping voor Nederlandstalige officieren op 28 maart en voor Franstalige officieren op 31 maart in het *Belgisch Staatsblad* werd gepubliceerd.

De omvang van de aanwervingen werd helaas tijdens de bespreking van de begroting 1992 tot de vervanging van de afvloeiingen in 1992 beperkt. Dit gaat slechts over tien à vijftien personen in het operationele kader.

Reeds bij de bespreking van de begroting in de Commissie in oktober 1991 heb ik erop gewezen dat de dotatie voor de brandweerdienst geen opvulling van het kader zou toelaten. Naast de ongeveer elf geplande vervangingen zou een opvulling van het kader immers achtenveertig bijkomende aanwervingen betekenen.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec un plaisir évident que je puis vous annoncer dès à présent, au nom de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, que la réalisation de ce complément du cadre, c'est-à-dire l'engagement complémentaire d'une cinquantaine d'hommes ou de femmes sapeurs-pompiers, s'effectuera dès que la réserve de recrutement sera constituée, c'est-à-dire vers le mois de décembre de cette année.

Ceci ne pose aucun problème pour le budget 1992. En effet, cette décision ne représente qu'une dépense supplémentaire de 5 millions. Dès 1993, la réalisation d'un cadre complet, comportant mille et un agents, entraînera une augmentation annuelle des frais de personnel d'au moins 60 millions ainsi qu'une augmentation des frais de fonctionnement y afférents d'environ 10 millions.

M. André. — Il vous aura donc fallu quatre ans pour modifier le cadre! C'est bien long!

**M. Duponcelle.** — Pas pour modifier le cadre, mais bien pour le remplir!

**De heer Anciaux**, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, ik meen niet dat het zo moeilijk te begrijpen is. Eind december van 1992 zal het kader zijn opgevuld met 1 001 personen.

De budgettaire gevolgen die vanaf 1993 ongeveer 70 miljoen meer personeelskosten per jaar betekenen, moeten een oplossing krijgen. Ik heb de verantwoordelijkheid op mij genomen om deze oplossing te vinden. Het moet meteen voor iedereen duidelijk zijn dat ik zal zoeken naar maatregelen waardoor de vereiste financiële lasten die nodig zijn om de bijkomende personeelsuitgaven te dekken hoofdzakelijk op de schouders zullen worden gelegd van degenen die momenteel haast geen lasten dragen, maar die nochtans veel meer kunnen opbrengen dan de doorsnee Brusselaar.

Afin d'éviter tout malentendu, je me répète en français: il est clair qu'une solution devra être trouvée pour rencontrer les conséquences budgétaires de cette décision. J'en assumerai la responsabilité. Je prendrai des mesures pour que la charge financière résultant de cette augmentation des frais de personnel repose sur les épaules de ceux qui ne supportent pratiquement aucune charge, alors que leurs épaules sont bien plus solides que celles du Bruxellois moyen!

Inzake het administratieve personeel werd een evaluatie gemaakt van de overgebleven vacante betrekkingen nadat het personeel dat ter beschikking werd gesteld door de centrale administratie ingepast was in de reeds bestaande administratieve diensten. Vorige week besliste de Executieve een aantal dringende functies contractueel in te vullen in afwachting van de definitieve goedkeuring van het kader en van de besluiten die het statuut van het personeel vastleggen.

In elk geval is er, zoals hier door sommigen wordt geïnsinueerd, geen sprake van een wijziging van het werkregime. De interpellanten hebben de vrees van de vakbond herhaald dat de voorposten zouden worden gesloten. Ik wil de geachte raadsleden geruststellen. Er is geen reden voor en bijgevolg ook geen sprake van een definitieve sluiting van enige voorpost. Bepaalde voorposten kunnen wel voor enkele dagen worden gesloten tijdens de perioden van minder druk verkeer waarin ook de zomervakanties van de personeelsleden vallen. Dat was vroeger herhaaldelijk het geval. Dat heeft inderdaad geen moeilijkheden veroorzaakt.

**M. Duponcelle.** — Une seule fois, Monsieur le Ministre.

**De heer Anciaux**, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer Duponcelle, une seule fois? Dat is niet waar. In 1987 werd met ingang van 1 februari de voorpost UCL gedurende vele maanden gesloten. Hij werd pas heropend op 1 oktober 1988. Ik herhaal dan ook: de hulpverlening inzake brandinterventie blijft maximaal verzekerd.

Er wordt ook gesuggereerd dat er posten zullen zijn waar de ziekenwagens niet zullen kunnen worden gebruikt. Ook dat is een verkeerde voorstelling van de feiten. Het kan inderdaad, zoals voorheen, gebeuren dat tijdens de zomervakantie het beschikbare personeel zodanig wordt verspreid over de voorposten en de centrale kazerne, dat bepaalde ziekenwagens niet bemand zullen zijn. Dit zal dan toch alleen maar het geval zijn in de voorposten die over meerdere ziekenwagens beschikken, zodat het geen enkele voorpost onmogelijk zal zijn om

afdoende dringende medische hulp te verlenen. Ik kan dus met een gerust hart de alarmerende berichten tegenspreken. Ik voeg er wel onmiddellijk aan toe dat dit slechts mogelijk is omdat we kunnen rekenen op uiterst toegewijde brandweermannen, onderofficieren en officieren. Er wordt van hen in de zomermaanden een verhoogde inzet vereist. We mogen fier zijn op hen. Het zal voor hen en voor mezelf echter veel beter gaan van zodra het kader van het operationeel personeel volledig zal zijn opgevuld. Ik herhaal dat dit het geval zal zijn vanaf december 1992, zodat het verzekeren van de veiligheid van de burgers helemaal zonder risico's zal kunnen worden georganiseerd.

In verband met de nieuwe voorposten betreur ik, samen met u, dat de zaken niet sneller vooruit gaan, hoewel de nodige kredieten zijn voorzien. Blijkbaar wenst niemand een brandweerpost in zijn omgeving.

Op dit ogenblik is er een aanvraag tot stedenbouwkundig attest ingediend voor de voorpost in Vorst. De nodige procedure, de concertaties enzovoort, moeten dan worden ontwikkeld. Ik hoop binnen afzienbare tijd te kunnen overgaan tot de onteigening van de gronden in Vorst, dit jaar alleszins de plannen nog te kunnen opmaken en misschien ook wel te kunnen starten met de bouw van de voorpost.

En ce qui concerne Neder-over-Heembeek, il aura fallu plus d'un an d'insistance pour que les négociations soient reprises. A présent qu'un nouveau Ministre de la Défense nationale est en place, nous avons bon espoir qu'un règlement de bail emphytéotique aboutisse dans quelques semaines. J'ai un rendez-vous avec le Général la semaine prochaine.

L'autre implantation, Monsieur Paternoster, proposée par Mme Carine Vyghen, que je connais très bien, serait, non seulement, bien plus onéreuse — car dans ce cas, il faudrait acheter les terrains — mais risquerait également d'entraîner des objections de la part des organisations syndicales pour des raisons d'insalubrité de l'environnement, comme ce fut le cas, il y a quelques années, lorsqu'on a voulu implanter le poste avancé aux environs de ce terrain.

Als er volgende week of kort daarop geen akkoord tot stand komt over het verwerven van de terreinen van het Militair Hospitaal via een erfpachtregeling, dan zal ik contact opnemen met de stad Brussel om de voorpost te vestigen op de terreinen die Mevrouw Vyghen op het oog heeft.

En ce qui concerne Molenbeek, nous avons aussi attendu la «relève de la garde» pour entamer, à nouveau, les négociations avec le nouveau bourgmestre au sujet de l'implantation la plus opportune.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les revendications quant à l'octroi d'avantages sociaux doivent être discutées au sein du Comité de secteur XV, qui relève de la compétence du Ministre de la Fonction publique.

Toutefois, je me permets de remettre en question les allégations insinuant que les pompiers seraient désavantagés par rapport aux autres services de l'Agglomération, surtout lorsque le cadre sera complété. Dès que ce sera le cas, il sera injuste de prétendre que les pompiers fort discriminés par rapport au personnel de l'Agence de Propreté eu égard au fait que celui-ci reçoit une prime de productivité et des chèques-repas.

D'une part, cette façon de voir les choses est erronée. Les travailleurs de la propreté publique reçoivent leur prime de productivité sous forme de chèques-repas. Ils ne reçoivent pas les deux. D'autre part, je ne vois pas comment je pourrais

justifier une prime de productivité pour les pompiers dès que le cadre sera complété.

Puis-je vous rappeler, par ailleurs, que les sapeurs-pompiers perçoivent des allocations pour diplôme ainsi que des indemnités pour prestations nocturnes et dominicales que j'ai augmentées et octroyées également aux officiers. En raison des risques propres à leurs missions, ils bénéficient, à juste titre, d'un salaire de niveau 2 au lieu de ce qui est normalement attribué au niveau 4.

Il y a lieu de remarquer que les avantages sociaux accordés au personnel de l'administration régionale, auxquels se réfère M. Smal, s'inscrivent dans un contexte plus général d'harmonisation des avantages, dont les négociations ne sont pas encore terminées. Je répète qu'ils relèvent principalement de la compétence du Ministre de la Fonction publique et doivent être discutés au sein du Comité du secteur XV.

La formation qui fait l'objet de critiques de la part de M. Duponcelle mérite que nous nous en préoccupions de façon constante afin de permettre le bon fonctionnement du service incendie.

En concertation avec les organisations syndicales et les officiers compétents en matière de formation, un horaire de travail permettant un recyclage plus poussé du personnel d'incendie au sein de la caserne a été élaboré.

Voor de ambulanciers bestaat er een nieuw koninklijk besluit van de Minister van Binnenlandse Zaken waaraan haast niet te voldoen valt, zeker niet door alle brandweerdiensten van het land, misschien alleen maar door de brandweerdienst van Brussel. Wij zullen er in elk geval voor zorgen dat door de nieuwe organisatie van de dringende medische hulp de vorming en de bijscholing van de ambulanciers verder gaan dan de wettelijke bepalingen vereisen.

En ce qui concerne la connaissance linguistique, je veillerai toujours à ce que chaque Bruxellois soit traité sur un pied d'égalité et secouru aussi bien en français qu'en néerlandais.

Dat is geen taalkwestie. Dat is een sociale kwestie. Ik ben ervan overtuigd dat al wie van goede wil is met mij zal erkennen dat een pompier of ambulancier van Brussel die vaak in moeilijke, ja zelfs schrijnende omstandigheden, met mensen geconfronteerd wordt, ten minste de taal moet begrijpen van de hulpbehoevenden waar hij voor staat. Het is ook best dat hij deze mensen kan toespreken. Wij eisen geen volstrekte tweetaligheid, alleen maar een taalkennis op niveau 4, te weten een elementaire kennis van de tweede landstaal. Het taallabo dat bestaat binnen de dienst werkt misschien niet altijd behoorlijk, maar het is toch een uitstekend hulpmiddel om de taalkennis tijdens de diensturen bij te schaven of zo nodig ze te verwerven. Brandweerlieden moeten dus slagen in een taalexamen van niveau 4 bij het Vast Wervingssecretariaat. Zijn ze geslaagd dan hebben ze recht op een taalpremie. Dit is geen nieuwigheid. Dit stelsel bestond al in de tijd van de agglomeratie. Kandidaten die aan alle proeven behalve die van het taalexamen hebben voldaan, kunnen voorlopig worden aangehouden en hebben gedurende één jaar de tijd om zich te bekwamen in de elementaire kennis van de tweede taal. Als ze die bewezen hebben, kunnen ze definitief worden benoemd.

Bij bevorderingen werd steeds het advies van het directiecomité nauwkeurig gevolgd en de bevorderingen zijn altijd gebeurd overeenkomstig de anciënniteit. In de toekomst zullen nieuwe bevorderingen slechts kunnen gebeuren in het nieuwe kader van de pararegionale en, zoals de wet bepaalt, in overeenstemming met het taalkader. Dit taalkader zal samen met de andere besluiten, die het administratief- en geldelijk statuut, het organiek reglement, de hiërarchie der graden en de toela-

tingsvoorwaarden tot de graden regelen, ten laatste op 30 april voor een principbeslissing aan de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve worden voorgelegd. Daarna zal de noodzakelijk te volgen procedure een aanvang nemen, dit wil zeggen de syndicale besprekingen, Raad van State, Vaste Commissie voor Taaltoezicht. Deze nogal langdurige procedure zal ons wellicht dwingen voorlopige maatregelen te nemen met het oog op een efficiënte organisatie van de dienst. In ieder geval zullen alle bevorderingen, ook de eventueel tijdelijke benoemingen in hogere dienst, altijd gebeuren in overeenstemming met het wettelijk vastgelegde taalkader.

Er bestaan misverstanden over de zogenaamde « studies van externen » die ik reeds met de syndicaten heb uitgeklaard. Het uitvaardigen van de audit kan natuurlijk altijd worden bediscussieerd. Ik heb dit ruim besproken met de commissieleden en met alle betrokkenen. Deze audit blijft voor mij een noodzakelijke basis om alle problemen in deze dienst, die vaak gedurende jaren zijn gegroeid, te begrijpen en om een nieuw beleid uit te werken.

Over het veiligheidsplan worden niets anders dan verkeerde voorstellingen gegeven. Zo zou de opdracht tot het uitwerken van het veiligheidsplan 60 miljoen kosten en ik zou die hebben gegeven aan een Vlaamse universiteit. Dat is totaal onjuist. Het veiligheidsplan is een opdracht die aan de brandweerdienst zelf is gegeven waar voldoende ingenieurs zijn om dat te doen. Het veiligheidsplan is natuurlijk iets helemaal anders dan het urgentieplan of het alarmplan. Hierop verder ingaan zou ons te ver leiden.

Het enige waarvoor privé-diensten zijn gevraagd is ten eerste de wetenschappelijke begeleiding voor het opstellen van dit veiligheidsplan.

Mijnheer Simonet, professor Buekens van de VUB met wie ik een contract heb afgesloten is de voorzitter van de internationale vereniging van veiligheidsspecialisten.

Ten tweede heb ik een contract afgesloten met een privé-instelling met name Mens en Ruimte, voor het opmaken van een inventaris en het op punt stellen van een geautomatiseerd expertsysteem. De universiteit en het privé-organisme hebben een tijdelijke vereniging gevormd met wie ik het contract heb opgesteld om de brandweerdienst te begeleiden bij het opmaken van dit wetenschappelijk veiligheidsplan. Dit contract met derden duurt slechts één jaar. Het expert-systeem zal dan opgesteld zijn voor één sector van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest zodat wij tijdens de volgende jaren het veiligheidsplan verder zullen kunnen ontwikkelen en alle andere sectoren van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest in dit expert-systeem inschakelen zonder verder nog een beroep te moeten doen op buitenstaanders. Mijn opvolger zal het waarschijnlijk ook nog kunnen gebruiken.

Van zodra dit expertsysteem is ontwikkeld — en dit moet het eerste jaar gebeuren voor één bepaalde sector — zullen bijgevolg de ingenieurs van de Brandweerdienst zelf in staat zijn dit veiligheidsplan verder te ontwikkelen en op te stellen voor de rest van de agglomeratie.

Mijnheer de Voorzitter, het inschakelen van de huisartsen wordt hier bekritiseerd. Mag ik u eraan herinneren dat reeds in de beleidsverklaring van de Brusselse Hoofdstedelijke Executieve van juli 1989 de inschakeling van huisartsen in de dienst voor dringende medische hulp staat ingeschreven? In de beleidsverklaring is eveneens ingeschreven dat er geen sprake kan zijn van een privatisering van de Brandweerdienst, noch van de dringende medische hulp. Het inschakelen van de huisarts is dus een uitvoering van de beleidsverklaring. De huisartsen worden ingeschakeld bij het beantwoorden van de oproepen bij de 100-centrale. Dit systeem komt niet in de

plaats van het oude systeem, maar is daaraan complementair. De assistentie van de artsen bij de pompiers aan de telefoon betekent een valorisatie zowel van het werk van de brandweermannen aan de telefooncentrale als van het werk van de ambulanciers. Een tijdelijke vereniging van twee organisaties van huisartsen zal deze medische regulatie en de dienst Medi-100 coördineren onder toezicht van de Hoge Raad voor de Dringende Medische Hulp.

De twee organisaties, ten eerste de Vlaamse Wachtdienst en, ten tweede, l'*Office d'Entraide Médicale*, dienen te waken over de tweetaligheid van de geneesheren die aan de telefoon de dienst zullen verzekeren. Er is dus geen sprake van dat de Vlaamse Wachtdienst voor de Nederlandstalige patiënten zal worden ingeschakeld en dat de geneesheren van l'*Office d'Entraide Médicale*, voor de Franstalige patiënten zullen moeten instaan. De twee organisaties hebben samen een tijdelijke vereniging gevormd om de dienst van de huisartsen aan de telefoon te verzekeren en om huisartsen ter beschikking te stellen voor dringende medische bezoeken in twee sectoren van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, dus om desgevallend dringende huisbezoeken te doen. Deze twee organisaties zijn samen verantwoordelijk voor het geheel van deze nieuwe regeling zonder dat er een opsplitsing per taalgroep zal gebeuren. Dit zou uiteraard totaal onzinnig zijn. Aangezien het om levensbelangrijke oproepen kan gaan, is het noodzakelijk de nodige hulp zowel in het Frans als in het Nederlands te verlenen.

Zoals de heer Smal heeft aangehaald en ondanks het feit dat het Ministerie van Binnenlandse Zaken verantwoordelijk is voor het onderhoud en de instandhouding van een perfecte installatie van de alarmcentrale 100, kan niet op de vernieuwing van de computerinstallatie worden gewacht. Binnen het budget van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest zullen wij in de eerstvolgende maanden zorgen voor de vernieuwing van de computerinstallatie en in het laatste kwartaal van dit jaar voor de vernieuwing van de telefooninstallatie.

Mijnheer de voorzitter, ik meen op alle vragen die werden gesteld en op alle opmerkingen die werden gemaakt te hebben geantwoord. Ik ben niet ingegaan op tedenieuze opmerkingen. Deze laat ik over aan de heren zelf die ze hebben gemaakt.

De veiligheid, de gezondheid en het leven van de inwoners van het Hoofdstedelijk Gewest of van degenen die hier werken blijft onze eerste en allergrootste bekommerning. Een goede, efficiënt werkende, modern uitgeruste brandweerdienst is een van de noodzakelijke instrumenten daartoe. Vandaag is het belang ervan duidelijk naar voren gebracht.

Mijnheer de Voorzitter, ik ben zeer verheugd vandaag te hebben kunnen aankondigen dat wij zullen tegemoetkomen aan de grootste moeilijkheid die bestond, dat wij namelijk zo snel mogelijk, nadat de werfreserve is aangelegd, zullen overgaan tot het vervolledigen van het kader zoals het werd vastgelegd. (*Applaus.*)

**M. le Président.** — MM. Duponcelle, Paternoster et Smal souhaitent répliquer. Je suis chargé de répartir entre eux le temps de parole qui est de dix minutes. Quatre minutes seront octroyées à M. Duponcelle. MM. Smal et Paternoster disposeront chacun de trois minutes.

La parole est à M. Duponcelle.

**M. Duponcelle.** — Monsieur le Président, je suis très heureux du résultat positif de nos interpellations. En effet, aujourd'hui — enfin —, nous avons appris une nouvelle très importante: le cadre va être rempli. Vous l'annoncez pour la fin de l'année. A cet égard, j'émet quelques doutes car je pense qu'il

est difficile de progresser plus rapidement que précédemment. En outre, les différents examens que les candidats devront subir ne pourront avoir lieu avant fin 1992. Par ailleurs, en fin d'année, les candidats pompiers n'auront pas encore reçu la formation prévue, qui est d'une durée de six mois. Ils ne seront donc opérationnels que l'an prochain.

Vous avez répondu à M. Simonet qui vous interrogeait quant aux problèmes rencontrés par certains officiers, que vous aviez interrogé l'un ou l'autre d'entre eux, qu'ils ne s'étaient pas plaints auprès de vous. Mais avez-vous demandé une enquête administrative afin de déterminer la cause réelle de ce malaise? Je ne le pense pas.

Lorsque nous évoquons les problèmes sociaux, vous rappelez sans cesse vos réalisations en la matière — bonification dominicale, bonification nocturne, etc. — je signale que ces mesures ne constituent, en fait, que la régularisation des engagements pris par nos prédécesseurs responsables de ce service. Il était donc de notre devoir de régulariser la situation.

Venons-en aux chiffres actuels du cadre. On peut évidemment faire dire aux chiffres ce que l'on veut. Selon vous, le cadre est composé de 941 pompiers. Aujourd'hui, plusieurs d'entre nous ont souligné que cette affirmation est fautive. L'effectif se compose de plus ou moins 750 pompiers. En outre, il convient de remarquer que les engagements ont diminué au fil des années, les remplacements n'étant même plus assurés. De plus, les 941 pompiers dont vous parlez n'ont plus vingt ans. Dès lors, tous ne sont plus capables de grimper aux échelles.

Ces 941 pompiers n'ont donc plus la même efficacité qu'il y a dix ans.

Vous parlez des problèmes rencontrés avec le SPR pour le recrutement. En 1989, ce service faisait toujours partie de l'Agglomération. Or, cette dernière avait lancé une campagne de recrutement, que vous n'avez pas poursuivie. Pourtant, après clôture de cette campagne, nous n'aurions pas été obligés d'engager les pompiers. Mais nous disposions ainsi d'une réserve de recrutement permettant de pallier les départs. Le pararégional n'existe que depuis peu. Vous avez donc eu largement le temps d'organiser des recrutements.

Vous nous annoncez que vous allez procéder au remplacement des pompiers qui partent et que vous allez remplir le cadre. Je rappelle que vous souhaitez investir dans les postes avancés. Vous espérez que ces postes seront ouverts en 1993. Le problème de ces postes avancés n'est pas réglé pour autant car ils ne figurent pas au cadre. Dès lors, comment fonctionneront-ils? Dès leur ouverture les problèmes évoqués aujourd'hui risquent de ressurgir.

Selon vous, toutes les ambulances seront utilisables.

Or, actuellement le service des pompiers de Bruxelles dispose d'une telle masse de matériel inutilisé qu'il en prête aux services de la périphérie. Dans ce contexte, une ambulance vient de partir à Nivelles; une autopompe va partir à Tournai. Nous avions besoin de ce matériel. Mais ne disposant pas du personnel nécessaire pour le faire fonctionner, nous pouvons actuellement le prêter.

Je vous ai déjà dit que l'activité n'est pas moindre durant l'été qu'au cours des autres périodes de l'année. Dès lors, même si les voitures roulent plus vite, le même nombre de personnes est nécessaire.

Vous avez évoqué les difficultés rencontrées avec les postes avancés. Mais cela doit-il constituer une priorité puisque, de toute manière, vous ne disposez pas du personnel suffisant pour les faire fonctionner? Ne serait-il pas préférable de les

installer un à un et de veiller, dans le même temps, à élargir le cadre pour qu'ils puissent travailler correctement?

Quant à la proposition de Mme Vyghen, pour Neder-over-Heembeek, il s'agirait d'un terrain insalubre. Or, ce terrain n'est pas tellement éloigné d'entreprises qui, à mon sens, sont totalement salubres, et ne posent aucun problème d'environnement. Dès lors, j'ignore ce que vous entendez par «insalubrité», puisqu'il s'agit d'un terrain non bâti.

**M. le Président.** — Pouvez-vous conclure, Monsieur Duponcelle?

**M. Duponcelle.** — Je conclus, Monsieur le Président. En ce qui concerne les connaissances linguistiques, je constate que vous appliquez deux mesures. Vous souhaitez à la fois le bilinguisme et la parité. Vous pouvez bien sûr avoir des exigences linguistiques mais vouloir les deux en même temps me semble excessif.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Smal pour trois minutes.

**M. Smal.** — Monsieur le Président, je sais ce qu'est la concision. Comme vous le verrez, je serai très bref.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, je note avec satisfaction que vous engagerez cette année un effectif assez important. Si j'ai bien compris il s'agit d'une réserve de recrutement d'environ 50 pompiers. J'en prends bonne note.

En outre, j'ai appris que vous prendrez les mesures nécessaires pour faire face aux charges financières prévues et que vous en assumerez la responsabilité. J'en prends note également. Je serai heureux de connaître ces mesures.

En ce qui concerne le SPR, je sais parfaitement que cette obligation est légale mais j'ai dit qu'il fallait revoir le système. Puisque nous assumons encore à l'heure actuelle un pouvoir d'agglomération, il y a peut-être moyen de trouver une solution.

Enfin, quant à ma question concernant le système des deux sociétés d'aide d'urgence, je craignais que ce système ne fasse appel, pour répondre au téléphone, à des médecins non spécialistes en matière d'urgence, ce qui, dans certains cas, aurait pu provoquer des accidents.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Paternoster.

**M. Paternoster.** — Monsieur le Président, je remercie M. le Secrétaire d'Etat, d'abord pour la réponse très complète qu'il nous a fournie; ensuite, pour avoir répondu de manière presque entièrement positive à toutes les revendications des organisations syndicales. Nous lui faisons confiance et espérons que ces revendications aboutiront dans les plus brefs délais.

Quant au terrain de la Ville de Bruxelles, je signale que cette administration peut également conclure des baux emphytéotiques. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

## ORDRES DU JOUR — MOTIES

### Dépôt — Indiening

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, en conclusion de ces interpellations deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellaties werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par M. Adriaens est libellé comme suit:

«Ayant entendu l'interpellation de M. Anciaux, Secrétaire d'Etat à l'Energie, la Recherche scientifique, l'Assistance médicale urgente et la Lutte contre l'incendie par M. Michel Duponcelle sur la situation catastrophique dans laquelle se trouve le service incendie,

Ayant entendu les réponses du Secrétaire d'Etat,

Le Conseil demande à l'Exécutif:

1. D'entamer une procédure de recrutement permanent qui permette dans un premier temps de remplir le cadre organique du Service, dans un second temps d'assumer l'ouverture des futurs postes avancés de Molenbeek, de Saint-Gilles et de Neder-over-Heembeek, ensuite de pourvoir au remplacement des hommes qui quittent le service.

2. De créer une cellule de concertation entre les différents échelons du service incendie et le cabinet dans le cadre de la restructuration afin de veiller à la bonne compréhension mutuelle des besoins et des mesures prises pour y répondre.

3. De pallier dans les plus brefs délais aux discriminations sociales dont sont victimes les hommes du feu depuis les récentes améliorations apportées dans d'autres services de la Région.»

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heer Adriaens luidt als volgt:

«Gehoord de interpellatie van de heer Anciaux, Staatssecretaris voor Energie, Wetenschappelijk Onderzoek, Dringende Medische Hulpverlening en Brandbestrijding, door de heer Michel Duponcelle over de catastrofale toestand waarin de brandweer zich bevindt,

Na de antwoorden van de Staatssecretaris,

Vraagt de Raad aan de Executieve:

1. Een aanvang te maken met een procedure voor definitieve indienstneming waardoor de personeelsformatie van de brandweer in een eerste fase kan worden aangevuld, in een tweede fase de toekomstige voorposten te Molenbeek, Sint-Gillis en Neder-over-Heembeek kunnen worden geopend, en ten slotte kan worden voorzien in de vervanging van de manschappen die de dienst verlaten.

2. Om een overlegorgaan op te richten tussen de verschillende echelons van de brandweer en het kabinet in het kader van de herstructurering met het oog op een degelijk wederzijds begrip van de behoeften en van de maatregelen die worden genomen om daaraan tegemoet te komen.

3. Om zo spoedig mogelijk een einde te maken aan de sociale discriminaties waarvan de brandweerman het slachtoffer zijn sedert de recente verbeteringen die in andere diensten van het Gewest werden aangebracht.»

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par M. Harmel, Mme Foucart, MM. Vandenbussche, De Berlangier et Roelants du Vivier.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de Heer Harmel, Mevrouw Foucart, de Heren Vandenbussche, De Berlangier en Roelants du Vivier.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

#### QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

#### QUESTION ORALE DE M. COOLS A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTE- RIEURES, CONCERNANT «LA POURSUITE DU RECOUVREMENT DE TAXES PSU NON DUES»

#### MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER COOLS AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINAN- CIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE VOORTZETTING VAN DE INNING VAN NIET-VER- SCHULDIGDE BELASTING OP DE VEILIGHEID EN DE REINHEID»

**M. André.** — Monsieur le Président, sans préjuger de la question que va poser notre Collègue M. Cools et constatant l'absence du Ministre des Finances, je vous rappelle qu'il a été convenu, au sein du Bureau élargi, que le Ministre s'expliquerait assisté de ses collaborateurs et son administration en commission, sur la mise en place de la taxe PSU et les problèmes de recouvrement qu'elle pose. Je souhaiterais donc que ce point figure au prochain ordre du jour de la Commission des Finances.

**M. le Président.** — Une longue discussion a effectivement eu lieu, au sein du Bureau élargi, sur le sujet que va évoquer M. Cools et il a été convenu qu'un échange de vues interviendrait en la matière avec le Ministre et ses collaborateurs, lors d'une prochaine réunion de la Commission des Finances.

La parole est à M. Cools pour poser sa question.

**M. Cools.** — Monsieur le Président, je suis, comme d'autres membres de ce Conseil, contacté par des indépendants qui s'étonnent que l'on poursuive, avec sommation, le recouvrement à leur égard de taxes PSU non dues et ce, malgré leurs réclamations motivées et justifiées.

Je prendrai un exemple: les sociétés en liquidation.

En réponse à ma question écrite n° 76 du 21 décembre 1990, M. le Ministre Chabert m'avait répondu que la taxe PSU n'était pas due pour une société en liquidation, qui n'a plus aucune activité et qui n'occupe plus de locaux, mais qui dispose simplement d'une boîte aux lettres chez un particulier pour les besoins de la liquidation.

Je connais plusieurs sociétés — je suis disposé à citer des noms en commission — qui sont exactement dans ce cas. Votre administration continue, malgré toutes les explications fournies par les sociétés en cause, à vouloir recouvrir une taxe clairement non due. La même situation se reproduit pour certaines professions comme des plombiers qui ont un registre de commerce mais aucun local professionnel parce qu'ils travaillent uniquement sur chantier. Là aussi le recouvrement de

la taxe est exigé sans qu'aucune visite de votre administration ne soit effectuée qui pourrait constater l'absence de locaux professionnels.

A noter également qu'il est impossible pour les intéressés de contacter téléphoniquement vos services. Il n'est pas admissible que ceux-ci ne traitent pas toutes les réclamations qui leur sont transmises. Il est tout aussi inadmissible que soit prise par vos services, comme base de la taxation, l'inscription au registre de commerce et non ce qui est prévu dans le règlement de taxe, l'existence des surfaces professionnelles.

**M. le Ministre** peut-il m'expliquer les mesures qu'il a prises pour que ces pratiques arbitraires cessent?

**M. le Ministre** peut-il également me signaler combien de réclamations sur la taxe PSU ont été enregistrées; combien ont été traitées par ses services et, parmi ces dernières, combien ont été jugées fondées?

**M. le Président.** — La parole est à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat, qui répond en lieu et place de son Collègue.

**M. Anciaux,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, la question de M. Cools soulève plusieurs problèmes.

Premier problème, la procédure de poursuite. La procédure de poursuite est fixée par le règlement de la taxe. Il semble tout à fait logique que les règlements existants soient d'application. Trop souvent par le passé, aucune poursuite n'était engagée en ce qui concerne les redevables non payants, ce qui semble fondamentalement injuste.

Second problème, la taxation de sociétés en liquidation. M. Cools se réfère à la réponse écrite n° 76 de décembre 1990 de M. Chabert, lequel confirme que c'est cette interprétation qui doit être prise en considération par l'Agglomération.

Une société en liquidation où il n'est plus exercé d'activités et qui n'occupe plus de locaux, n'est pas taxable. Toutefois, si une société en liquidation continue à exercer des activités, elle reste redevable de la taxe.

Troisième problème, la taxation des indépendants qui n'ont pas de locaux professionnels.

Nous tenons à répéter, écrit M. Chabert, que le Règlement relatif à cette taxe ne doit pas être confondu avec une taxe sur les bureaux. Tous ceux qui exercent une profession d'indépendant sont considérés exercer leurs activités à leur domicile, à défaut d'autres locaux professionnels. Pour identifier les indépendants, les services prennent, parmi d'autres, comme critères, l'inscription au registre de commerce pour les professions qui sont tenues d'en avoir un.

Si le redevable cesse ses activités «commerciales», il peut sans difficulté faire radier son inscription. Il en est alors tenu compte par l'administration.

Quatrième problème, le traitement des réclamations.

Puisqu'il s'agit d'une taxe d'un pouvoir local, les recours doivent être adressés à la Députation permanente. C'est cette dernière qui statue.

Toutefois, la Députation demande l'avis de l'Agglomération. Tel a été le cas pour plus de 20 000 recours.

L'Agglomération a déjà fourni des avis à la Députation pour plus de 15 000 dossiers.



L'Agglomération poursuit cette tâche et il n'est pas question de ne pas traiter toutes les réclamations, mais il faut admettre que, quand certaines associations demandent à tous leurs membres d'introduire un recours en titre de protestation, le traitement de ces recours subit quelques retards.

Il arrive également, fréquemment, que les contribuables s'adressent directement aux services de l'Agglomération pour demander la rectification d'un enrôlement, soit téléphoniquement, soit par écrit.

L'Agglomération me signale — dit M. Chabert — que toutes ces réclamations sont traitées, sauf les sommations envoyées dans le courant du mois de mars.

Cinquième problème, l'accueil des demandeurs de renseignements au niveau des services de l'Agglomération.

Il est exact qu'il n'a pas été facile, durant certaines périodes, pour un redevable, de contacter téléphoniquement les services de l'Agglomération.

M. Chabert a demandé d'examiner ce problème et de pourvoir au renforcement de la qualité quant à l'accueil réservé au public.

**M. le Président.** — La parole est à M. Cools pour une question complémentaire.

**M. Cools.** — Monsieur le Président, la déclaration faite par M. le Secrétaire d'Etat soulève de nombreuses questions supplémentaires. Je ne partage pas son interprétation ni celle de l'Exécutif au sujet de la taxation des personnes qui n'ont aucun local professionnel.

Je vais cependant réserver mes questions complémentaires pour la commission parce que, très probablement, elles soulèveront un débat qui dépasse le cadre de cette question orale.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. ADRIAENS A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA PARTICIPATION DE LA REGION BRUXELLOISE A LA PREPARATION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT»**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE DEELNEMING VAN HET BRUSSELS GEWEST AAN DE VOORBEREIDING VAN DE CONFERENTIE VAN DE VERENIGDE NATIES OVER HET MILIEU EN DE ONTWIKKELING»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

**M. Adriaens.** — Monsieur le Président, je désire poser une question à M. le Ministre sur la Conférence qui se déroulera à Rio de Janeiro, en juin 1992.

Cette Conférence a pour but de mettre l'environnement au Centre de la décision économique afin de permettre un

développement durable. Elle aura un impact capital sur les décennies qui viennent. De l'avis de tous les observateurs, cet événement est exceptionnel et la présence annoncée de 80 chefs d'Etat en atteste à suffisance.

La Belgique est évidemment associée à la préparation de cette Conférence mondiale. Puisque les compétences d'environnement sont régionalisées, l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale a été invité à participer à la définition de la position belge.

Je souhaite donc vous poser les questions qui suivent.

Quels furent les représentants des cabinets ou de l'administration de la Région bruxelloise qui ont participé aux réunions préparatoires définissant la position de la Belgique lors des quatre Commissions préparatoires, appelées «PREPCOMS»?

Quelles sont les positions qu'ils y ont défendues?

Préparez-vous une information ou un débat sur la position de la Région bruxelloise dans la perspective du développement soutenable?

Dernière sous-question: alors que l'Exécutif semble investir beaucoup d'énergie et de moyens financiers dans l'espèce de foire commerciale qu'est l'exposition de Séville, pourquoi est-il au contraire silencieux en ce qui concerne la préparation de la Conférence de Rio de Janeiro alors que l'éco-développement est très important? Ne fait-il pas partie des préoccupations de l'Exécutif bruxellois?

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

**M. Gosuin,** Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, contrairement à ce que croit l'honorable membre, l'Exécutif bruxellois est loin d'être passif par rapport à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

Les réunions préparatoires au PREPCOM IV se sont tenues au siège du Ministère des Affaires étrangères. La Région de Bruxelles-Capitale était représentée par un membre de mon cabinet et par le président du Conseil de l'environnement.

Il m'est impossible, dans le temps qui m'est imparti par le Règlement, de citer tous les sujets de l'Agenda 21 (qui couvre les domaines d'action du XXI<sup>e</sup> siècle) qui y ont été examinés. Je peux cependant préciser que si la concertation s'est évidemment organisée sur la base d'une attitude commune européenne, la position de la Belgique et des Régions se traduit d'une manière très positive quant à leur engagement dans les domaines de la protection de l'environnement, et en particulier des forêts et de l'eau, de la gestion des déchets et dans celui de la coopération technologique Nord-Sud.

En ce qui concerne le PREPCOM IV lui-même, j'ai demandé au président du Conseil de l'environnement, qui a une certaine expérience des Assemblées au sein des Nations Unies, de me représenter au Comité préparatoire de la Conférence qui s'est tenue à New York au cours du mois de mars. Le rapport qui me parvient fait état de ses interventions dans le domaine de la recherche sur la prévention et l'élimination des déchets solides ainsi que sur les transferts de technologie. Ces interventions, qui se situent en droite ligne des options prises dans le cadre du «plan régional de prévention et de gestion des déchets», furent approuvées par nos partenaires européens et par l'assemblée.

Par ailleurs, j'ai décidé d'appuyer la campagne de réflexion sur le développement durable coorganisée par une vingtaine

d'associations impliquées dans le domaine de la protection de l'environnement, campagne coordonnée par Inter Environnement en vue de la Conférence de Rio.

Enfin, laissez-moi souligner qu'au-delà de notre participation aux processus de préparation de la Conférence, et à la Conférence elle-même, notre action en matière d'environnement tente depuis la mise en place de l'Exécutif d'intégrer la notion de développement durable.

C'est entre autres particulièrement le cas en ce qui concerne :

— la gestion des déchets par la promotion de la prévention et du recyclage;

— la gestion de l'air, grâce à une recherche en profondeur sur la qualité de l'air et les origines de sa dégradation et en particulier la consommation d'énergie.

Il est bien évident qu'une action bien pensée dans ces domaines n'a pas que des implications au niveau de l'amélioration de la qualité de l'environnement proche mais peut avoir des conséquences « planétaires » — pensons au CO<sub>2</sub> ou à la préservation des ressources naturelles.

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens.

**M. Adriaens.** — Monsieur le Président, permettez-moi de poser une petite question complémentaire. Le Ministre vient de dire qu'il voudrait soutenir la campagne d'urgence pour le développement durable organisée par plus de 25 associations francophones. Ce soutien irait-il jusqu'à organiser une séance d'information et d'échanges entre l'Exécutif et peut-être même des conseillers et ces organisations ?

**M. Gosuin,** Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Je n'ai pas pour habitude de prendre une initiative en m'enfermant dans ma tour d'ivoire. Je tiens au contraire à me concerter avec les associations. C'est donc avec elles que je déciderai de la meilleure manière de donner à notre position et à notre action le plus grand développement possible.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. GALAND A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT « LA BANQUE DE DONNEES RELATIVES AUX EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES »**

*Retrait*

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GALAND AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE « DE GEGEVENS-BANK VOOR DE LUCHTVERVUILING »**

*Intrekking*

**M. le Président.** — Etant donné que M. Galand a reçu réponse écrite à sa question, celle-ci est retirée de l'ordre du jour.

Aangezien de heer Galand schriftelijk antwoord ontvangen heeft op zijn vraag, wordt ze van de agenda afgevoerd.

**QUESTION ORALE DE M. ADRIAENS A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT « L'ABSENCE DE MESURES DESTINEES A ASSURER UN MEILLEUR ECOULEMENT DU TRAFIC SUR LES VOIRIES REGIONALES »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE « HET GEBREK AAN MAATREGELEN OM HET VERKEER OP DE GEWESTELIJKE WEGEN VLOTTER TE LATEN VERLOPEN »**

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

**M. Adriaens.** — Monsieur le Ministre, ma question concerne les stationnements illégaux qu'on appelle de manière euphémique « gênants » en Région bruxelloise et qui se multiplient de plus en plus. Ils gênent, on le sait, les piétons, les transports en commun mais aussi les automobiles. Je voudrais demander au Ministre si cette gêne pour le trafic a été estimée par l'Exécutif et en particulier s'il a des données sur le nombre d'accidents causés par le stationnement en double file, si l'on a calculé le nombre d'heures perdues à cause du nombre de véhicules arrêtés aux carrefours ou sur des arrêts de transports en commun, qui réduisent ainsi de moitié l'écoulement de la circulation à des endroits déterminants pour la fluidité, si l'on a pris en compte les nuisances environnementales générées par la congestion du trafic, notamment la pollution atmosphérique.

J'ai déjà posé ce genre de question et chaque fois, le Ministre m'a répondu qu'il n'avait pas de compétences de police judiciaire pour les sociétés de transport en commun. Maintenant, ce problème est réglé et je voudrais donc savoir pourquoi on ne profite pas de cette nouveauté pour mener des campagnes plus dynamiques.

Par ailleurs, j'ai appris par la presse, que l'on se contentait actuellement de déposer des papillons sur les parebrise des voitures, demandant aux automobilistes d'être plus gentils et de ne plus recommencer. Des politiques plus dynamiques devraient, selon moi, être mises sur pied : Mener une campagne médiatique, signaler plus clairement, par des marquages au sol, les endroits interdits, et ensuite une campagne de sanctions, plus sévère qu'elle ne l'est actuellement à l'égard des contrevenants.

J'espère que vous ne répondrez pas qu'il s'agit là de pouvoirs de police communale et que la Région est donc impuissante en la matière. En effet, nous savons tous que des problèmes existent à ce niveau, et que dans d'autres domaines, l'Exécutif parvient à influencer les communes et à leur faire prendre des mesures qui s'inscrivent dans une politique cohérente au niveau régional. Il doit donc être possible de travailler dans ce sens en ce qui concerne le problème qui nous préoccupe.

Ma question est importante. Je ne demande pas à l'Exécutif pourquoi il tarde à concrétiser le plan IRIS — il y aurait

pourtant beaucoup de choses à dire à ce sujet — ni pourquoi il ne fait pas tel type d'investissement — et il s'agit là aussi d'un vaste sujet. Je voudrais simplement savoir pourquoi l'Exécutif ne prend pas les mesures nécessaires pour faire appliquer la loi sur les voiries régionales et ce, au détriment d'une majorité de Bruxellois qui s'efforcent de respecter les règlements. Cette situation perturbe les activités professionnelles d'un bon nombre de Bruxellois qui sont ainsi de plus en plus exaspérés par le comportement d'une minorité de « sans-gêne » qui se multiplient et s'enhardissent face à l'inertie des autorités régionales.

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat, qui répondra en lieu et place de M. Thys.

**M. Gosuin,** Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mon Collègue, M. Thys, a exposé, récemment, à l'occasion d'une interpellation de votre Collègue, Mme Nagy, certaines décisions de l'Exécutif à propos de la problématique que vous évoquez.

Cette problématique a, du reste, fait l'objet d'une attention particulière dans la déclaration d'investiture d'octobre 1989. Dès 1990, mon Collègue a proposé à l'Exécutif de solliciter prioritairement le groupe de travail IRIS à ce propos.

Par ailleurs, ces 3 et 4 avril, a lieu à Bruxelles, un important colloque sur l'amélioration des conditions de circulation des transports publics de surface. C'est du reste la raison pour laquelle je me permets de répondre à la place de M. Thys aujourd'hui.

La problématique de la double file et du stationnement gênant sera traitée au cours de ce colloque. D'autres initiatives semblables ont déjà eu lieu également ou se dérouleront. M. Thys songe plus particulièrement à la Chambre de commerce, à l'Union des entreprises de Bruxelles.

En matière de répression des infractions au code de la route, il faut souligner que le pouvoir de police n'appartient pas à la Région mais est de la responsabilité des polices communales et de la gendarmerie.

Au cours des nombreux contacts que mon Collègue a eus avec les autorités locales, il n'a cessé inlassablement de rappeler aux communes leur responsabilité dans cette matière. Et récemment, il a pu annoncer à notre Conseil que la conférence des bourgmestres s'était engagée dans la voie d'une plus grande sévérité dans ce domaine. Un groupe de travail a été créé entre la conférence des bourgmestres, la gendarmerie, les services communaux de police et ses collaborateurs pour examiner les divers aspects de cette problématique.

M. Thys a également suggéré que les communes adoptent en mettent en œuvre le système bi-tarif pour le contrôle des parcomètres. L'application complète de ce système permet, dans les zones où il est appliqué, de réprimer également le stationnement gênant et la double file. De nombreuses communes adoptent maintenant ces règlements.

Par ailleurs, M. Thys est personnellement intervenu auprès du Gouvernement national pour obtenir que les contrôleurs de la STIB, investis d'un pouvoir de police judiciaire, puissent

verbaliser certaines infractions au code de la route, à savoir, le stationnement aux arrêts des transports en commun et le stationnement sur les voies ferrées.

300 agents de la STIB seront écolés dans les semaines et les mois qui viennent pour dresser procès-verbal. Au 27 mars 1992, 28 verbalisateurs étaient déjà complètement opérationnels. Les premiers procès-verbaux ont été enregistrés et au cours de la première semaine de verbalisation, c'est-à-dire du 20 au 27 mars 1992, 151 constats ont été dressés. Dans les prochains jours, la STIB déploiera de manière plus radicale son pouvoir de police, allant jusqu'au dépannage pur et simple du véhicule en infraction, tout ceci en collaboration avec les autorités locales bien entendu.

Concernant le nombre d'accidents et le calcul du nombre d'heures perdues à cause des véhicules arrêtés au carrefour ou sur les arrêts de transport, nous ne possédons à ce jour aucun chiffre.

Quant à la pollution atmosphérique générée par la congestion du trafic, sachez que nous en sommes tous conscients et que nous attachons une très grande importance au rapport que vient de nous déposer l'IBGE dans cette matière.

Vous évoquez également l'utilité des campagnes de sensibilisation. Si la répression est inévitable pour faire face aux problèmes que nous avons déjà évoqués par ailleurs, mon Collègue estime que les campagnes d'information et de sensibilisation des jeunes et des adultes au respect de la vie en ville, porteront également leurs fruits à moyen et long termes.

Si l'humanité veut vivre en ville, il faut rendre les villes plus humaines. Cet objectif ne peut être atteint par la seule conscientisation des hommes et des femmes qui partagent l'espace urbain.

J'en viens à la conclusion.

De nombreux facteurs sont enfin réunis pour traiter valablement de la mobilité de notre Région.

De nombreuses décisions ont été prises par l'Exécutif; les effets apparaissent et mon Collègue espère qu'elles s'amplifieront au cours des mois qui viennent.

Toutes ces mesures et l'ensemble de la politique menée par l'Exécutif répondent à la préoccupation que vous évoquez et sont traitées depuis 1989 en concertation avec tous les acteurs de la mobilité. La tâche est loin d'être aisée.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 3 avril 1992 est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 3 april 1992 is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— La séance est levée à 18 h 30.

De vergadering wordt om 18 u. 30 gesloten.